

Volet écologique – Domaine de Méréville

En complément de ses enjeux historiques et patrimoniaux, le Domaine de Méréville présente également, de par sa situation comme maillon écologique au sein de la vallée de la Juine, de nombreux intérêts en terme de biodiversité et de continuités écologiques. En effet, le site, traversé par un corridor alluvial multitraxe, fait partie d'un réservoir de biodiversité (au regard du Schéma régional de cohérence écologique). Le domaine fait partie de la ZNIEFF de type I « Zone humide de Méréville » et est répertorié zone à dominante humide par la DRIEE. Plusieurs campagnes d'inventaires menées depuis son acquisition par le Département en 2000 et plus particulièrement en 2002, 2014 et plus récemment en 2019/2020 ont montré que le Domaine présentait une palette de milieux variés, secs, plus humides et aquatiques, propice au développement d'un cortège floristique et faunistique qui, même sans être exceptionnel (hormis pour les chauves-souris), méritait d'être préservé, géré et intégré à la réflexion globale.

Les principaux résultats et les conclusions quant à l'évaluation écologique globale sont les suivants :

Années	2002	2014	2019/2020
Etudes	Diagnostic écologique et propositions de gestion (Ecosphère) Prospections menées durant l'été 2001	Diagnostic écologique –volet faune/flore/habitats, synthèse des enjeux (Hydrosphère)	Diagnostic écologique et synthèse des enjeux faune-flore-habitats naturels (IEA)
Surface prospectée	87 hectares (59 ha du Parc du château et 28 ha dans la partie extérieure nord du site)	Périmètre du projet hydroécologique, partie est du Domaine	34 ha (partie est du domaine, en lien avec les études de restauration hydro écologique de la Juine et de ses annexes)
Flore	260 plantes vasculaires, dont 22 espèces remarquables ou peu fréquentes 22 formations végétales	194 espèces 12 grands types de formations végétales	225 espèces dont 6 patrimoniales 12 habitats naturels
Exemples d'espèces végétales patrimoniales observées	Fougère des marais, Potamot dense,...	Fougère des marais, Potamot dense, Belladone, Laïche à épis distants, Jonc à tépales obtus	Fougère des marais, Belladone, Guimauve officinale, Laïche à épis distants, Potamot dense, Jonc à tépales obtus

<p>Commentaires sur le patrimoine floristique</p>	<p>Prédominance des espèces aquatiques et des friches vivaces sèches. Puis celles des prairies humides, des mégaphorbiaies, des forêts marécageuses et des boisements calcicoles.</p>	<p>Enjeux floristiques principalement sur la prairie humide centrale (mosaïque de prairie humide eutrophe, de magnocaricaies et de roselières) : majorité des espèces patrimoniales s’y développent</p>	
<p>Faune</p>			
<p>Avifaune</p>	<p>78 espèces dont 64 nicheuses sur le site, 8 aux abords et 6 migratrices ou estivantes</p>	<p>47 espèces observées dont 30 nicheuses</p>	<p>44 espèces migratrices 61 espèces observées en période de nidification 36 espèces en période d’hivernage</p>
<p>Mammifères (dont chiroptères)</p>	<p>21 espèces</p>	<p>11 espèces de mammifères terrestres 15 espèces minimum de chauves-souris</p>	<p>12 espèces de mammifères terrestres 12 espèces de chauves-souris</p>
<p>Amphibiens</p>	<p>5 espèces</p>	<p>3 espèces</p>	<p>6 espèces</p>
<p>Reptiles</p>	<p>5 espèces</p>	<p>3 espèces</p>	<p>3 espèces</p>
<p>Orthoptères</p>	<p>17 espèces</p>	<p>24 espèces</p>	<p>18 espèces</p>
<p>Odonates</p>	<p>10 espèces</p>	<p>14 espèces</p>	<p>11 espèces</p>
<p>Lépidoptères</p>	<p>29 espèces</p>	<p>29 espèces</p>	<p>27 espèces</p>
<p>Evaluation écologique globale</p>	<p>Le site ne présente pas de secteurs ayant des niveaux de valeur écologique globale exceptionnels et très forts. Les secteurs qui présentent des niveaux d’intérêt fort sont : le Grand Lac avec son boisement marécageux à Fougère des marais, la zone centrale englobant plusieurs habitats herbacés surtout mésohygrophiles constituée principalement par le complexe de magnocaricaie-</p>	<p>Les enjeux les plus forts du site sont liés à la présence d’un cortège chiroptérologique diversifié représenté par des espèces majoritairement patrimoniales. Ces espèces utilisent une gamme d’habitats variés mais les gîtes (reproduction, hivernage)</p>	<p>Espaces à enjeu écologique fort : Cours d’eau principal de la Juine : zone de reproduction et d’alimentation du Martin Pêcheur et du Chevalier Guignette. Présence d’espèces à enjeu faible ou très faible (Bergeronnette grise et Martinet) pour leur alimentation</p>

	<p>mégaphorbiaie mais aussi par de la friche nitrophile (intérêt surtout entomologique) et le Château (ses combles et ses caves (chiroptères)).</p> <p>Les zones présentant un niveau assez fort sont : tous les boisements humides de la moitié nord du site (Aulinaie-Frênaie et Aulinaie-Saulaie) (associations végétales), les zones herbacées autour du château (entomofaune, voir floristique), presque toute la Frênaie rudérale comprenant de vieux arbres ornementaux pour des raisons chiroptérologiques et avifaunistiques et une partie des habitats aquatiques : ceux du Grand Lac (associations végétales) et ceux de la vallée de la Juine (avifaune et flore).</p> <p>Il est à noter que les potentialités faunistiques des boisements calcicoles sont assez fortes avec la nidification possible de 3 rapaces et la reproduction possible de plusieurs espèces de chauves-souris remarquables.</p>	<p>constituent des éléments essentiels à leur maintien. Cet enjeu concernant les Chauves-souris est lié à la combinaison de plusieurs facteurs (tranquillité du site, mosaïque d'habitats, possibilités de gîte). Ce groupe devra largement être pris en compte dans les futurs projets d'aménagement et de gestion du site.</p> <p>La prairie humide est l'habitat qui présente la meilleure intégrité, et le plus fort enjeu faunistique et floristique (présence d'espèces végétales et animales patrimoniales). Les espaces herbacés boisés et ouverts du sud du site sont globalement dégradés et nitrophiles (en fond de vallée notamment).</p> <p>Les groupes d'espèces inféodés au milieu aquatique (amphibiens et odonates notamment) sont globalement contraints par une certaine précarité des habitats. Les espaces aquatiques permettent tout de même le maintien d'un cortège d'Odonates diversifié essentiellement composé d'espèces fréquentes (trois</p>	<p>Bois marécageux d'aulines : <u>Habitat naturel à enjeu modéré.</u></p> <p>Zone de reproduction et d'alimentation de l'Autour des Palombes. Zone à gîtes potentiels pour les chauves-souris. Zone d'observation du Milan noir.</p> <p>Présence de la Martre et de la Mésange à longue queue, espèces à enjeu faible.</p> <p>Peupleraie (station espèces végétales) : deux stations de Belladone : RR, EN, DZ</p> <p><u>Espaces à enjeu écologique modéré :</u></p> <p>Plaine centrale ouverte recouverte d'une mosaïque d'habitats humides : habitat naturel à enjeu modéré ; zone de chasse pour les chauves-souris ; station d'espèces végétales patrimoniales à enjeu modéré : Fougère des marais et Laïche à épis distants</p> <p>Etang neuf : présence de la Grande Aigrette sur un site potentiel de reproduction (héronnière) ; reproduction de la Grenouille agile et de la Grenouille commune ; présence de quelques espèces d'oiseaux à enjeu faible</p>
--	---	---	---

		<p>espèces patrimoniales contactées). Les Amphibiens parviennent également à se maintenir mais les espèces du site sont fréquentes. La Couleuvre à collier, qui vit au contact de l'eau, est un des deux reptiles protégés présents sur le site.</p> <p>Le Domaine de Méréville présente une bonne diversité de milieux malgré une certaine dégradation des cortèges végétaux. Il permet le maintien d'une faune et d'une flore diversifiées, composée de certains éléments faunistiques et floristiques patrimoniaux dans la région. <u>La tranquillité du site, qui a été longtemps soustrait au dérangement, et la bonne diversité de milieux, ont probablement contribué à l'établissement d'une partie des espèces patrimoniales de la faune du site (notamment chauves-souris).</u></p>	<p>Deux secteurs de mégaphorbiaies : habitat d'intérêt communautaire et patrimonial en Ile-de-France considéré à enjeu modéré, zone de chasse pour les chauves-souris</p> <p>Annexes secondaires de la Juine au sud : station dense du Potamot dense (RRR, VU, DZ).</p>
--	--	--	---

Les inventaires menés durant ces 3 campagnes démontrent que l'intérêt écologique du site s'appuie particulièrement sur la diversité des milieux en place qui se présentent sous la forme d'une mosaïque de milieux secs à humides et aquatiques favorables à l'expression d'une biodiversité intéressante. Même si les espèces végétales et animales observées depuis le début des années 2000, hormis pour le groupe – à très fort enjeu- des chiroptères, ne présentent pas,

globalement, de degré de patrimonialité très élevé, leur nombre et leur diversité démontre que le site représente un élément essentiel au sein d'un réseau écologique plus vaste que représente la vallée de la Juine.

Les différentes données mises en évidence dans le tableau ci-dessus soulignent également une certaine stabilité dans le temps, tant en terme de nombre que d'espèces présentes. Les différents travaux mis en œuvre par le Département depuis le début des années 2000 sur le Domaine ont ainsi globalement permis la préservation du patrimoine écologique en place.

Au-delà de la préservation des stations d'espèces végétales remarquables (Fougère des marais, Laïche à épis distants, Potamot dense, Belladone,...), une attention particulière est à porter sur la prairie centrale ouverte composée d'une mosaïque d'habitats humides (complexe de magnocariçaie-mégaphorbiaie) dans la mesure où elle présente de nombreux intérêts tant d'un point de vue floristique que faunistique (entomofaune).

Le groupe des chauves-souris est également à mettre en évidence sur le site. Il apparaît en effet très diversifié, tant en été qu'en période d'hivernage, et une majorité d'espèces, à forte valeur patrimoniale, ont été observées (Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, ...). Ces espèces utilisent une gamme d'habitats variés mais la pérennité des gîtes (reproduction, hivernage) constitue des éléments essentiels à leur maintien. Cet enjeu concernant les Chauve-souris est lié à la combinaison de plusieurs facteurs (tranquillité du site, mosaïque d'habitats, possibilités de gîte). **Ce groupe devra être largement pris en compte dans les futurs projets d'aménagement et de gestion du site**, que ce soit au niveau du château (caves et combles), des grottes ainsi que dans la préservation de vieux arbres ou arbres à cavités favorables aux chiroptères.

Même si plusieurs études ont été réalisées ces dernières années sur le site, il est important de poursuivre les inventaires et suivis écologiques notamment afin de suivre la réponse écologique aux travaux réalisés et envisagés sur le Domaine et le cas échéant les adapter. Des études plus ponctuelles, en amont de projets localisés, seraient également à envisager afin d'orienter au mieux les opérations ou les travaux.

En complément des inventaires menés dans le cadre des études, des propositions de gestion ont été rédigées :

L'étude réalisée en 2002 a mis en évidence les principaux objectifs écologiques suivants :

- conservation du patrimoine naturel : préservation et restauration des patrimoines floristique et faunistique,
- amélioration du fonctionnement écologique : lutte contre la fermeture des milieux par les ligneux et amélioration de la qualité des eaux.

Ces objectifs ont été déclinés en mesures de gestion : entretien des espaces ouverts (fauche ou pâturage extensif), débroussaillage du taillis hygrophile et localement de la saulaie marécageuse, débroussaillage et reprofilage de berges pour l'obtention de formations hélophytiques, restauration de roselières et de milieux aquatiques, création de mares et de dépressions et étrépage localisé pour favoriser les groupements pionniers tourbeux.

Des propositions particulières aux chiroptères ont également été formulées : mise en sécurité des accès aux caves du château par la pose de fortes grilles, aménagement du pont dit « de Roches » et aménagement des combles du château.

Le diagnostic écologique rédigé en 2019-2020 a quant à lui souligné le respect des préconisations suivantes concernant les opérations de défrichage et de fauche afin de préserver les espèces d'insectes lors de l'entretien des milieux ouverts. Ces interventions doivent être mises en œuvre entre le 15 août et le 15 octobre (idéalement en septembre) et la fauche effectuée de manière centrifuge (du centre de la parcelle vers l'extérieur) Une seconde fauche pourra être effectuée à la sortie de l'hiver, avant la période printanière. Idéalement, l'exportation des produits de fauche sera privilégiée afin d'éviter l'enrichissement des sols (eutrophisation) et la banalisation du cortège floristique.

Ces mesures de gestion ont été mises en œuvre pour certaines (par exemple : fauche tardive pour la grande prairie), seront traitées dans le cadre des travaux de restauration hydro écologique (restauration hydro morphologique du bras du moulin) et seront intégrées au plan de gestion du domaine à formaliser à la suite du présent schéma.

Annexe 4
Cartographie des enjeux environnementaux

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE
DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE MERÉVILLE

ENJEUX ÉCOLOGIQUES



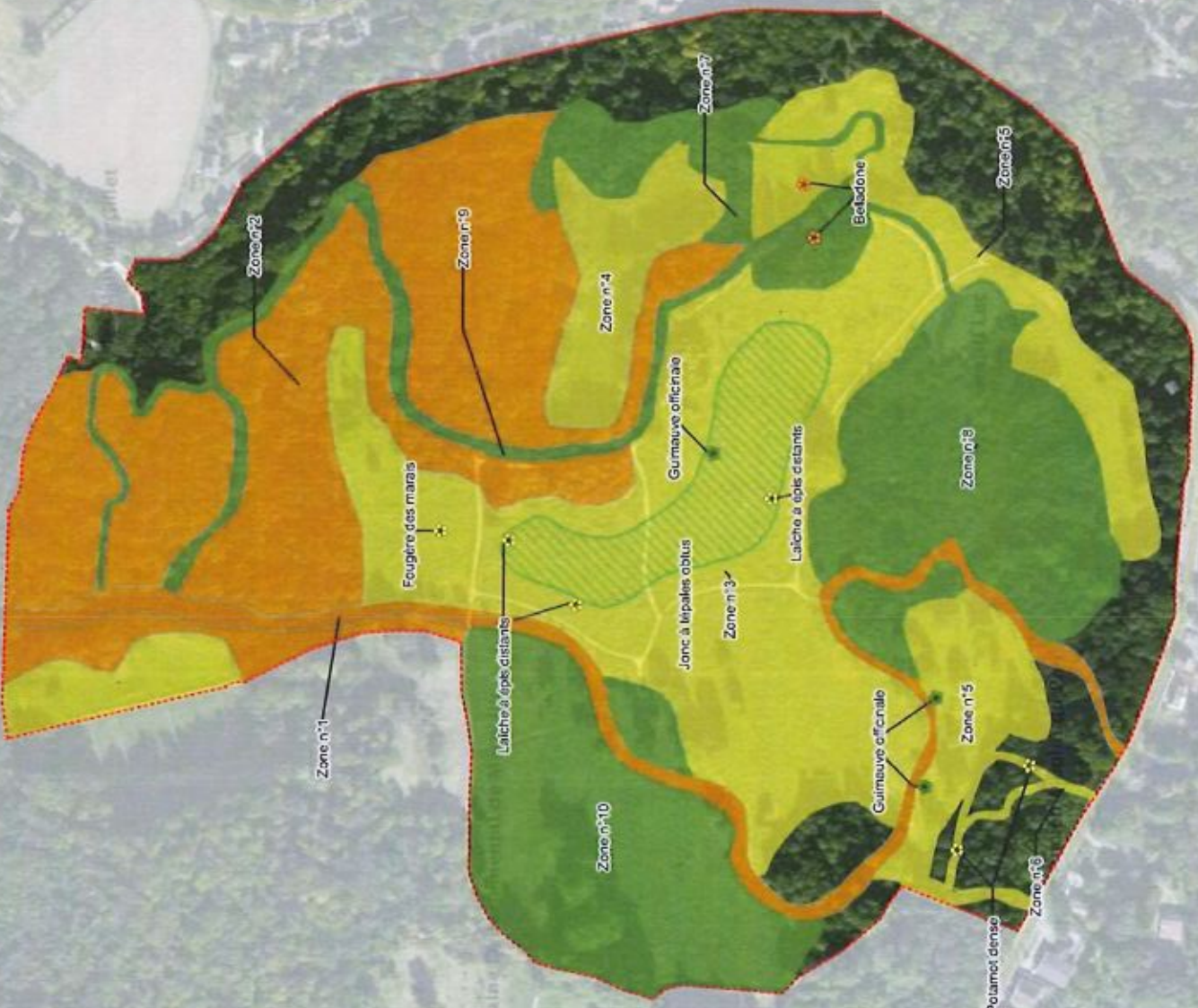
--- Limite site

Station des espèces végétales patrimoniales

- Faible
- Ferri
- Moderne
- Faible

Zone à enjeu écologique

- Faible
- Moderne
- Fort



Annexe 5 :
Présentation synthétique du projet de réhabilitation du système hydro-écologique



Domaine départemental de Méréville

Projet de restauration hydro écologique de la Juine
et de ses annexes



Contexte

Quelques éléments remarquables du domaine

— TERRE D'AVENIRS —



Le Grand Lac



La Juine



Le Pont des Roches



La Juine



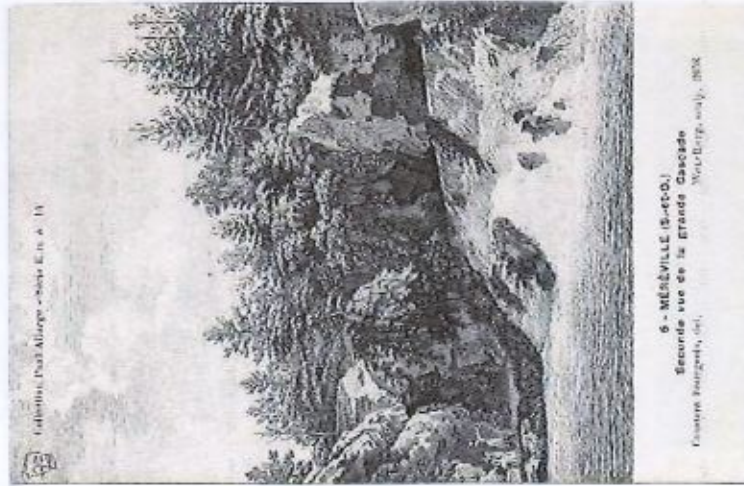
Un bras usinier



La Piscine des Allemands

Contexte

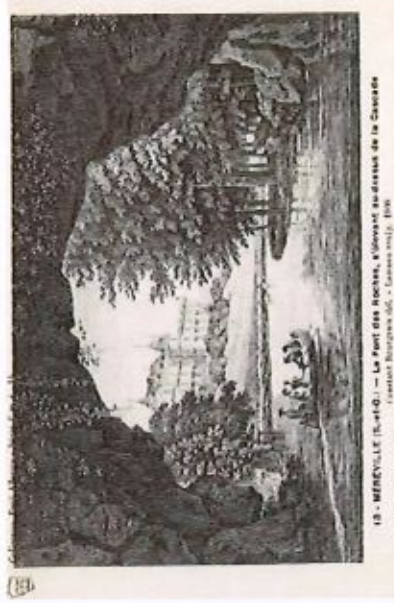
Quelques éléments remarquables du domaine



La cascade



**Le Moulin du Pont
et le pont 3 arches**



Le Pont des Roches...



Seuil résiduel (Pont Blanc)



et son seuil en amont



— TERRE D'AVENIRS —

Contexte

Quelques scènes liées à l'eau

- **La Juine dans le domaine : une rivière de tête de bassin**
 - Fortement modifiée par la création des scènes du jardin
 - **Le Grand Lac, le Petit Lac et la rivière anglaise**
 - Modification des paramètres de qualité de l'eau, de la température...
 - Changement du peuplement piscicole
 - **Modification du tracé de la Juine**
 - Création de deux larges méandres
 - Ce qui a contribué à favoriser l'envasement de la rivière
 - **Mise en place d'ouvrages bloquant les écoulements**
 - Cascade du Pont des Roches
 - Seuil en aval du Pont Blanc
 - Ce qui a contribué à rehausser les niveaux d'eau assurant ainsi l'effet « miroir » et le canotage
 - **Moulin du Pont existait avant l'aménagement du Jardin**
-



— TERRE D'AVENIRS —

Contexte

Le domaine de Méréville, un site exceptionnel



Les vallées inscrites en Essonne



« Haute Vallée de la Juine », R.O. 170 par arrêté du 15 février 1984 (JO 20/02/84)



- **Au titre de la protection du Patrimoine**

- Site classé monument historique
- Site inscrit de la vallée de la Juine

- **Au titre de l'environnement**

- Code de l'environnement (continuité écologique, ZH)
- ZNIEFF
- Site ENS, en aval immédiat du site d'étude

znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Contexte

Cadre réglementaire « Code de l'environnement »

Rétablissement de la continuité écologique

LISTE 1

PRESERVER

Des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau :

- en très bon état écologique;
- « réservoirs biologiques », dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière ;
- nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins



Interdiction de construire
tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage¹¹.

Arrêté 18 décembre 2012

Classement des CE en liste 1 et liste 2

LISTE 2

RESTAURER

Des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs



Obligation de mise en conformité
des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste.

Contexte

Cadre réglementaire « Code de l'environnement »



- **Les zones humides**

- Des milieux protégés par un large arsenal législatif (LEMA et ses déclinaisons: SAGE Nappe de Beauce...)

- **Des espèces faunistiques et faunistiques protégées**

- Ex: Fougères des marais (au nord de la prairie), laîche à épis distants (très rare en Ile-de-France)...
- Ex: Chauve-souris, amphibiens, insectes (craquelons...)



- **Des peuplements sylvicoles**



Synthèse du diagnostic

Vers une perte des atouts du jardin...

- **Du point de vue de la conservation du Jardin historique**
 - Toutes les scènes liées à l'eau, encore aujourd'hui présentes dans le site, sont **menacées à moyen, voire à court terme**, par la perte progressive des éléments du système hydraulique et de leurs caractéristiques (tracé des rivières et des pièces d'eau, effets visuels et sonores liés aux différents états de l'eau au fil de la promenade, ...).
 - **Du point de vue hydro-écologique**
 - Les rares crues débordantes, les nombreux remaniements du tracé de la Juine et la présence d'ouvrages transversaux ne permettent pas à la rivière d'avoir une dynamique fluviale correcte. En conséquence, la restauration des hydrosystèmes nécessitera une **intervention humaine volontariste**,
 - **En conclusion**
 - Le système hydraulique du jardin présente **un état préoccupant** que ce soit d'un point de vue **paysager** ou **hydroécologique**. Sans une intervention sur le site, le jardin historique va disparaître en même temps que la qualité des milieux aquatiques et semi-aquatiques.
-

Synthèse du diagnostic

Illustration du constat sur la conservation des scènes historiques



Fermeture du Grand Lac



Disparition du Petit Lac



Cascade non fonctionnelle



Envasement de la rivière anglaise



Modification de la scène du moulin du Pont



— TERRE D'AVENIRS —

Synthèse du diagnostic

Illustration du constat sur la qualité écologique



Gabarit sur-élargi



Profil en travers homogène



Envasement de la rivière anglaise



Fermeture du Grand Lac

Objectif du projet

Enjeux nécessitant un équilibre entre patrimoine historique et écologie

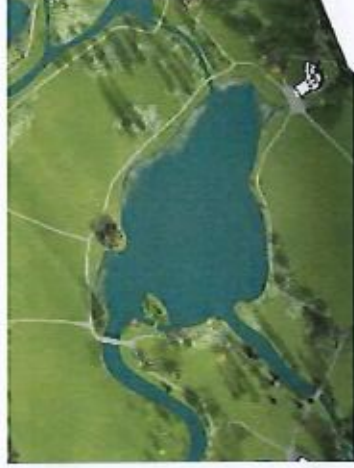
1. Obligation de rétablir une **continuité écologique** au sein du domaine tout en conservant les scènes



L'optimum théorique de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire



2. **Aménager les deux lacs** en limitant leurs impacts sur la Juine



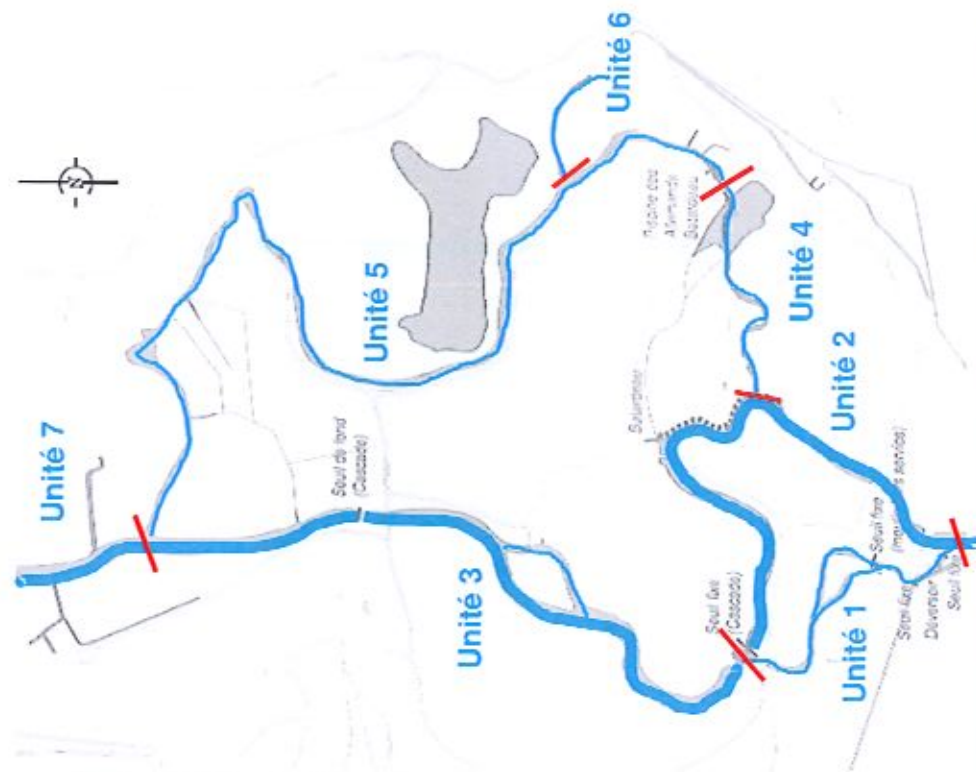
L'optimum théorique de reconstitution du domaine de Laborde met totalement en continuité rivière et grand lac

Le projet de réhabilitation hydro-écologique

Présentation des travaux



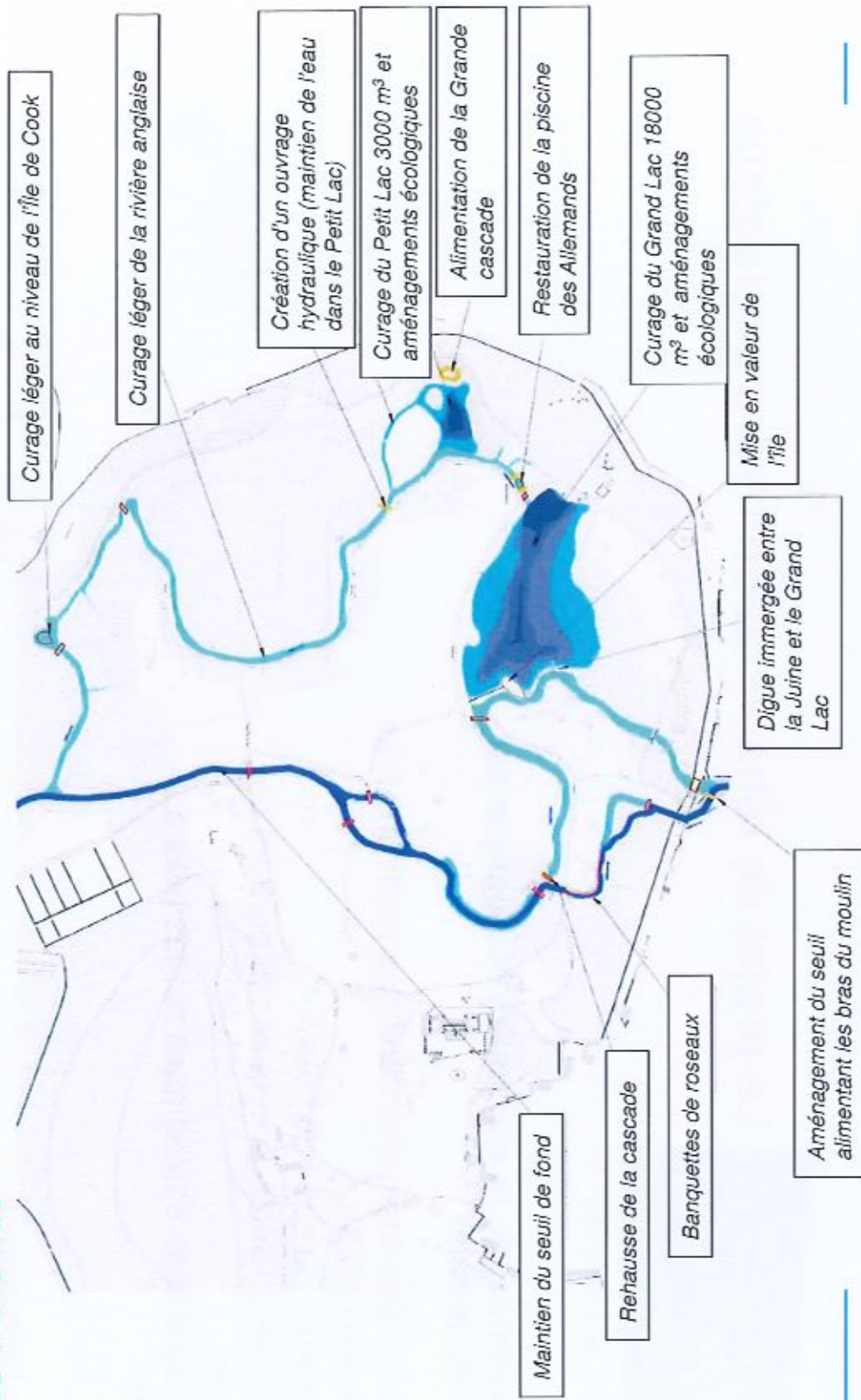
— TERRE D'AVENIRS —



Unité	Éléments particuliers sur le scénario retenu
Unités 1 et 2 : la Juine et les bras usiniers entre le lavoir et l'amont du pont de Roches	Continuité écologique via les bras du moulin Abaissement du seuil d'alimentation du bras du moulin (lavoir) Rehausse de la Petite Cascade du Pont de Roches Aménagements hydroécologiques ponctuels sur les bras du moulin
Unité 3 : la Juine entre le pont de Roches et le seuil du pont Blanc	Aucune intervention
Unité 4 : le Grand Lac	Implantation d'un ouvrage sous le niveau d'eau de manière à retrouver le miroir d'eau au niveau de la connexion Juine / Grand Lac (sur l'ensemble du linéaire, restitution de l'île). Restauration de la piscine des allamands (étanchéité) Curage du Grand Lac et aménagement des berges
Unité 5 : la Rivière Anglaise	Curage limité de la Rivière Anglaise
Unité 6 : le Petit Lac et la Grande Cascade	Restauration du Petit Lac Alimentation de la Grande Cascade
Unité 7 : la Juine en aval du domaine	Aucune intervention

Le projet de réhabilitation hydro-écologique

Présentation des travaux



Le projet de réhabilitation hydro-écologique

Les points saillants du projet

Yonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Rétablissement de la continuité écologique par les bras du moulin

- Nouvelle répartition des débits au profit des bras du moulin (70/30)
- Echancrure du seuil du lavoir
- Rehausse du seuil de la cascade du Pont de Roches
- Aménagements écologiques sur les bras du moulin



Aspects techniques

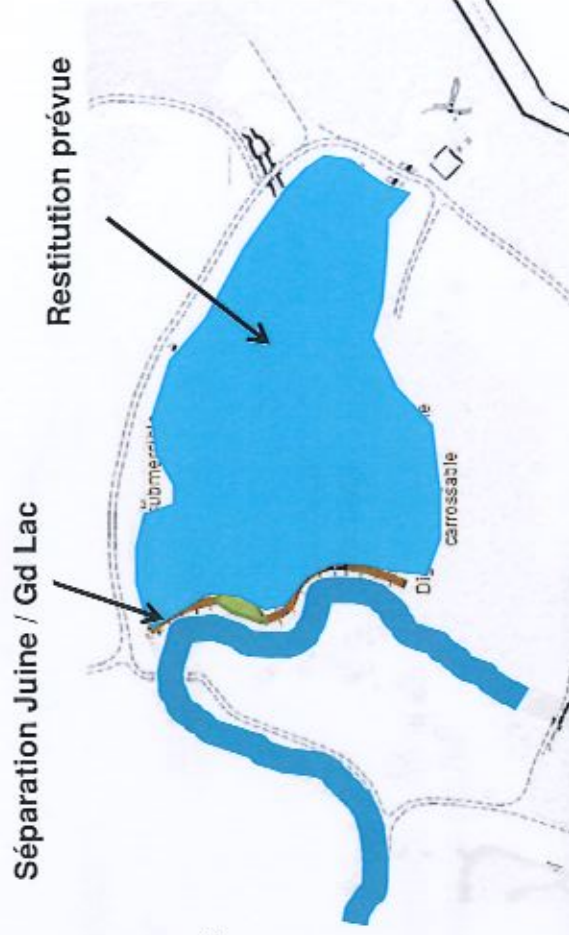
70/30 nécessaire pour la continuité écologique
Le maintien du niveau d'eau dans le bras historique de la Juine et le grand Lac est garanti par les hauteurs des seuils du bras du Moulin et de la cascade du Pont de Roches et par la stabilité du niveau de la Juine en période d'étiage

Le projet de réhabilitation hydro-écologique

Les points saillants du projet

Restauration du Grand Lac, de la Piscine des Allemands et du Petit Lac

- Création d'une digue immergée entre la Juine et le Grand Lac (continuité visuelle)
- Importants travaux de curage des sédiments (environ: 15 000 m³)
- Restauration de l'ouvrage de régulation (piscine des Allemands)
- Amélioration de la qualité des milieux naturels (modelés de fonds, berges...)



Aspects techniques et réglementaires

La filière de valorisation auprès des agriculteurs sera privilégiée.

Rencontre des exploitants agricoles dont 5 seraient intéressés pour récupérer les sédiments de curage.

Si en revanche, l'épandage n'est pas réalisable alors les sédiments devront être évacués en installation de stockage (ISDI / ISDND).

Important entretien à prévoir pour lutter contre fermeture inéluctable du milieu

Compatibilité réglementaire (préservation des zones humides)

Le projet de réhabilitation hydro-écologique

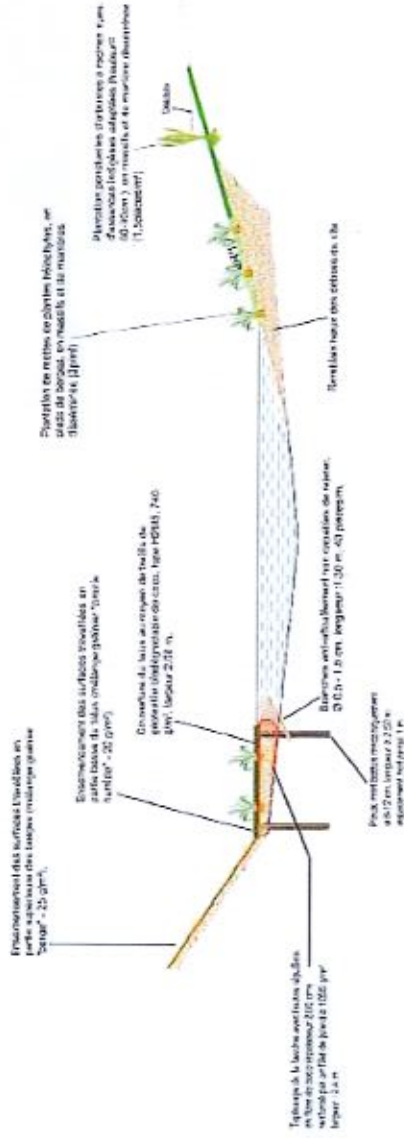
Les points saillants du projet

Valorisation écologique des berges du bras usinier du Moulin

- Bras de la continuité écologique à valoriser
- Mise en place de banquettes d'hélophytes en pied de berge
- Accélération des vitesses de courant et « auto-curage » du lit

Rive gauche

Mise en place d'une banquette d'hélophytes



Exemple d'illustration:
Aménagements écologiques sur les bras du moulin

Le projet de réhabilitation hydro-écologique

Les points saillants du projet

Alimentation de la Grande Cascade

- Inspection de l'aqueduc à prévoir
- Respecter les autres usages de l'eau
- Mise en eau en juillet 2018 (test sur une 1/2 journée)
- Possibilité d'une mise en eau lors des journées du Patrimoine 2019



Aspects techniques

Collaboration avec le SIARJA et M. Petit, pisciculteur au moulin de Glaires
Accords oraux du SIARJA et de M. Petit

Accord de M. Petit sous réserve de maintenir une alimentation suffisante pour sa pisciculture



— TERRE D'AVENIRS —

Éléments de calendrier

- **Octobre 2019 : dépôt des demandes d'autorisation**

- **Mars 2020**
 - Autorisation de travaux sur Monument Historique

- **Juin 2020**
 - Complétude du dossier d'autorisation environnementale

- **Janvier 2021**
 - Présentation du dossier d'autorisation environnementale en CODERST
 - Attribution des marchés de travaux

- **Été 2021**
 - Début des travaux pour une durée de 15 mois dont 2 mois de période de préparation

Annexe 6 :
Tableaux de répartition des végétaux de l'An II

Répartition des végétaux de l'An II

Domaine de Méréville

Dans le jardin dit le jardin des fleurs :

Asphodelus luteus	Asphodèle jaune (Asphodeline lutea)
Polyanthes tuberosa flora pleno	Tubéreuse des jardins à fleur double (Polianthes tuberosa)
Canna indica	Balisier à feuilles ovales
Salvia coccinea	Sauge rouge
Heliotropium peruvianum	Héliotrope odorante
Erica arborea	Bruyère en arbre
Geranium inquinans	Geranium écarlatte (Pelargonium inquinans)
Geranium inquinans roseum	Geranium écarlatte pâle
Geranium variegatum	Geranium panaché
Geranium zonale	Geranium à zones (Pelargonium zonale)
Laurus communis	Laurier commun (Laurus nobilis)
Sempervivum arboreum	Joubarbe en herbe (Aeonium arboreum)

Dans différents bosquets et massifs :

Hippophae chamnoides	Chamnoides écailleux (Hippophae rhamnoides)
Tamarix germanica	Tamaris d'Allemagne (Myricaria germanica)
Tamarix narbonensis	Tamaris de Narbonne (Tamarix gallica)

Dans différents massifs / dans les massifs :

Bignonia catalpa	Bignone catalpa (Catalpa bignonioides)
Syringa persica laciniata	Lilas de Perse lacinié (Syringa x persica laciniata)
Fraxinus monophylla	Frêne à une feuille (Fraxinus excelsior diversifolia)
Fraxinus lentiscifolia	Frêne à mèche (Fraxinus angustifolia lentiscifolia)
Fraxinus Caroliana	Frêne de la Caroline (Fraxinus Caroliniana)
Crataegus dentata	Alisier de Fontainebleau
Crataegus aria	Alisier allouchier
Crataegus aria longifolia	Alisier allouchier à feuilles longues
Crataegus chamaenuspilus	Alisier du Mont-d'or
Crataegus arbutifolia	Alisier à feuilles d'arbousier
Crataegus amelanchier	Alisier amélanchier
Mespilus oxyacantha flore pleno	Épine aubépine à fleurs doubles (Crataegus laevigata)
Mespilus rubra	Épine aubépine à fleurs rouges (Crataegus monogyna rubra)
Mespilus azerolus	Épine azerolier de Provence (Crataegus azerolus)
Mespilus maxima	Épine à fruit jaune
Mespilus coccinea	Épine écarlatte (Pyracantha coccinea)
Mespilus pyrifolia	Épine à feuilles de poirier
Mespilus crus-galli	Épine luisante (Crataegus Crus-Galli)

Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs
Sorbus hybrida	Sorbier hybride
Cerasus padus	Cerisier pade
Cerasus malaheb	Cerisier malaheb (Prunus mahaleb)
Staphylea pinnata	Fauc pistachié penné
Gleditsia triacanthos	Févier à trois pointes
Guilandina dioica	Cniquier dioique (Gymnocladus dioica)
Sophora japonica	Sophora du Japon
Cytisus sessilifolius	Cytise à feuilles sessiles
Cytisus laburnum	Cytise des Alpes (Laburnum anagyroides)
Coronilla emerus	Coronille des jardins
Amorpha fruticosa	Amorpha faux-indigo du désert
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacias
Robinia hispida	Robinier rose
Robinia caragana	Robinier caragana (Caragana arborescens)
Colutea arborescens	Baguenaudier en arbre
Colutea orientalis	Baguenaudier d'Orient
Acer lacinosum	Érable lacinié (Acer saccharinum)
Acer canadense	Érable jaspé (Acer pennsylvanicum)
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
Acer pseudoplatanus variegatus	Érable sycomore panaché
Acer platanoides	Érable plâne
Acer negundo	Érable à feuilles de frêne
Acer rubrum	Érable rouge
Oesculus pavia	Maronnier rouge (Aesculus pavia)
Oesculus lutea	Maronnier jaune (Aesculus flava)
Ptelea trifoliata	Ptelea à trois feuilles /frêne gaufré
Rhus canadense	Sumac de Canada (Rhus typhina?)
Rhus cotinus	Sumac fustet (Cotinus coggygria)
Alyanthus glandulosa	Ailante glanduleux
Juglans fraxinifolia	Noyer à feuilles de frêne (Pterocarya fraxinifolia)
Juglans nigra	Noyer noir
Populus cordata	Peuplier d'Athènes (Populus tremuloides)
Populus balsamifera	Peuplier baumier
Populus heterophyla	Peuplier de la Caroline
Populus canadense	Peuplier du Canada (Populus x canadensis)
Cupressus disticha	Cyprès à feuilles d'if (Taxodium distichum)
Abies picea	Sapin épicéa (Picea abies)
Abies canadensis nigricans	Sapin épinette noir (Tsuga canadensis) chien-laurier des marais
Pinus sylvestris	Pin de Genève
Pinus strobus	Pin de Weimouth
Larix europeus	Mélèse à gros fruit (Larix decidua)

Au petit jardin près la rue Neuve :

Solanum Bonariense	Morelle à bouquets
Solanum pseudocapsicum	Morelle pomme d'amour

Nerium oleander	Nerium laurier-rose
Andromeda racemosa	Andromède à grappes (Leucothoe racemosa)
Andromeda arborea axillaris	Andromède axillaire (Leucothoe axillaris)
Rhododendrum maximum	Rhododendron d'Amérique
Rhododendrum ponticum	Rhododendron d'Orient

Le long des rochers :

Jasminum fruticans	Jasmin cythise (jasmin jaune)
Jasminum humile	Jasmin d'Italie
Jasminum officinale	Jasmin cultivé (Jasmin blanc)
Periploca graeca	Périploque de Grèce
Lonicera sempervirens	Chèvrefeuille toujours verts
Lonicera variegata	Chèvrefeuille à feuilles panachées
Cissus quinquefolia	Cissus à 5 feuilles (Parthenocissus quinquefolia) – vigne vierge noire
Rubus fruticosus multiplex	Ronce à fleurs blanches doubles
Rubus odoratus	Ronce du Canada
Cerasus lauro-cerasus	Cerisier laurier-cerise (Prunus Laurocerasus)
Rhamnus alaternus	Neprun alaterne
Rhamnus alaternus variegatus	Neprun alaterne à feuilles panachées de jaune
Taxus baccata	If d'Europe
Abies picea	Sapin épicea (Picea abies)
Abies canadensis nigricans	Sapin épinette noir (Tsuga canadensis)
Pinus sylvestris	Pin de Genève

Entre les rochers et sur les côtes :

Thuja occidentalis	Thuja à fruit lisse (Thuja occidentalis)
Thuja orientalis	Thuja à fruit rude (Thuja orientalis)

Sur les côtes :

Cerasus padus	Cerisier pade
Cerasus malaheb	Cerisier malaheb
Cytisus laburnum	Cytise des Alpes
Juniperus virginiana	Génévrier de Virginie
Abies taxifolia	Sapin à feuilles d'if (Pseudotsuga menziesii)
Abies picea	Sapin épicea (Picea abies)
Abies canadensis nigricans	Sapin épinette noir (Tsuga canadensis)
Pinus sylvestris	Pin de Genève
Pinus strobus	Pin de Weimouth
Larix europaeus	Mélèse à gros fruit (Larix decidua)

Côte du temple :

Hypericum ascyrum	Millepertuis à grandes fleurs (Hypericum ascyron)
-------------------	--

Mespilus pyracantha	Épine buisson-ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>)
Amygdalus persica flore pleno	Amandier pêcher à fleurs doubles
Cerasus sylvestris flore pleno	Cerisier merisier à fleurs doubles
Cerasus sylvestris polygama	Cerisier à bouquets
Quercus ilex dentata	Chêne yeux denté – chêne vert ou yueuse
Buxus sempervirens variegata	Buis panaché
Juniperus sabina	Génévrier sabina
Abies balsamea	Sapin baumier de Gilead
Pinus maritima	Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>)
Pinus halepica	Pin de Jérusalem (<i>Pinus halepensis</i>)

Parterres près du bâtiment (le château ?) :

Fraxinus nanus	Frêne nain (<i>Fraxinus excelsior nana</i>)
Vitex agnus-castus	Vitex officinale - gattilier
Phlomis fruticosa	Phlomis ligneux – sauge de Jérusalem
Phlox Caroliniana	Phlox de la Caroline
Laurus benzoin	Laurier faux-benjoin (<i>Lindera benzoin?</i>)
Miryca gale	Cirier gale – myrte des marais

Annexe 7 :
Clichés d'Heddle et analyse des clichés

Domaine Départemental de Méréville

Repérage des photographies de Charles Heddle - 1874 -

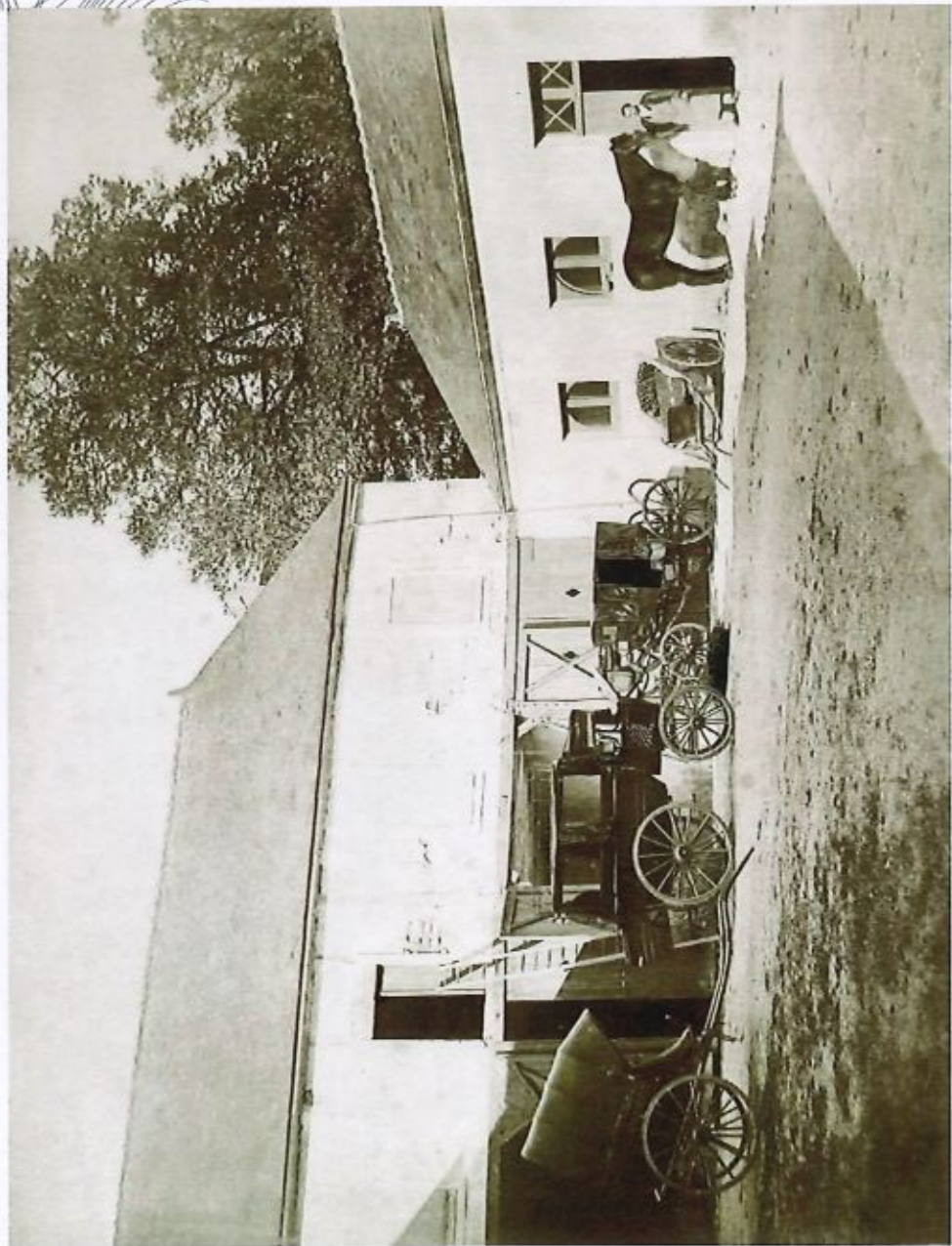
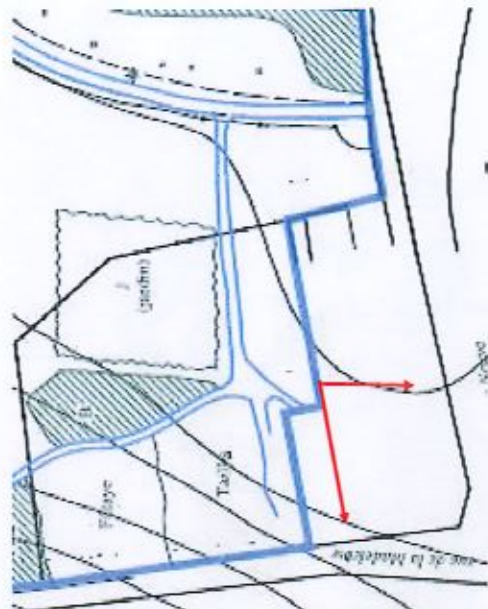
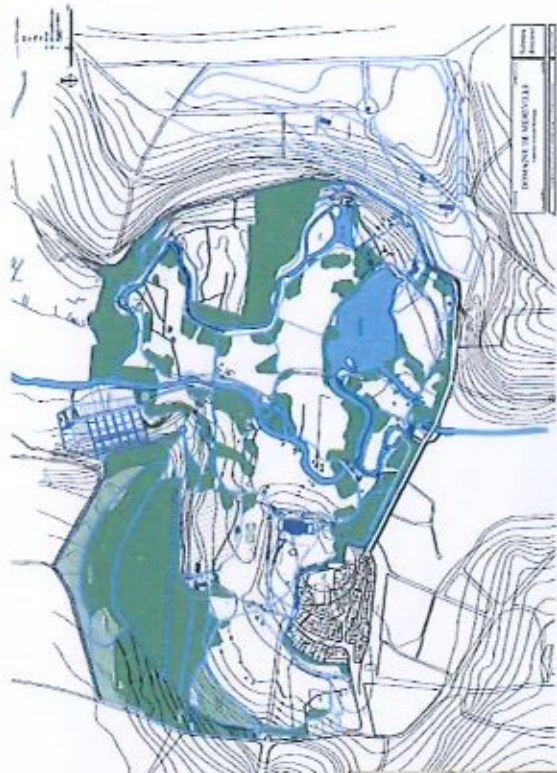
Février 2019

Charles William Maxwell Heddle achète le domaine en 1874. Il s'est écoulé environ 80 années entre l'exécution de Laborde en 1794 et la prise des ces photographies.

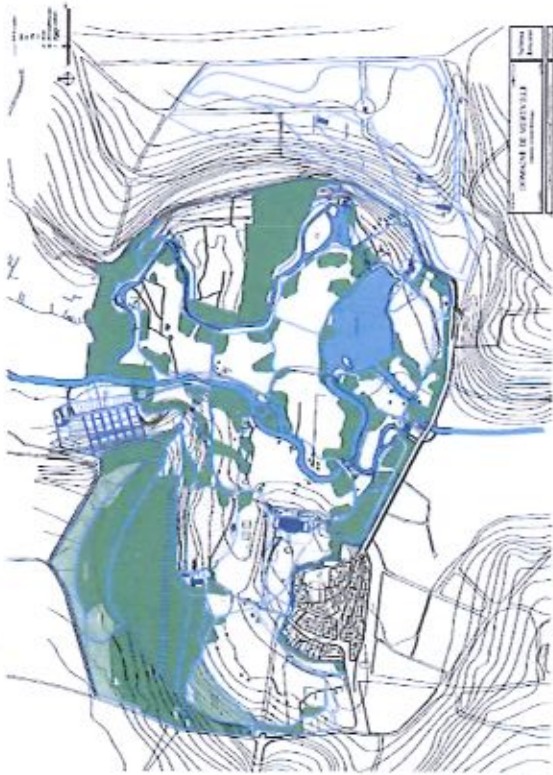
On peut raisonnablement penser que les arbres les plus importants datent de la période de création du Parc initial. Les sujets moins importants pouvant eux datés de période de reprise en main du parc par le Comte de Saint Roman (Alexandre Jacques de Serre de Saint Roman) jusqu'en 1843 puis de sa succession. Les arbres éventuellement replantés sont alors âgés de 42 ans.

Les propriétaires suivant ne garderont le domaine que sur des périodes très courtes (Duc de Sessa de 1866 à 1868; le banquier Salomon Balcys de 1868 à 1869); l'industriel Jean François Caill de 1869 à 1874).

On notera que l'orangerie actuelle apparait sur deux photographies, ce qui laisse entendre qu'elle est antérieure à 1874.



Tourne bride ou Basse Cour des chevaux



Ormes



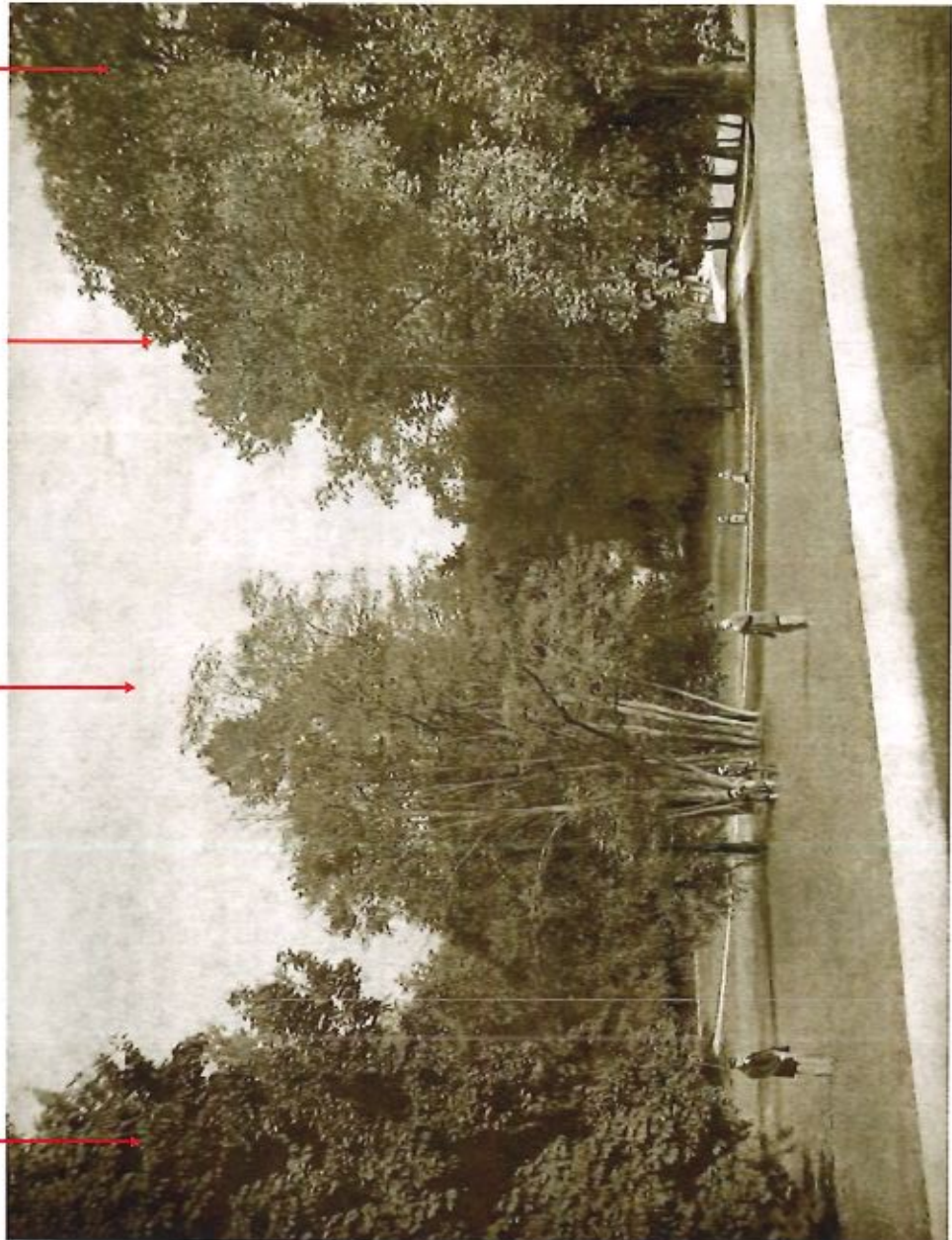
Feuillage de platane en arrière plan



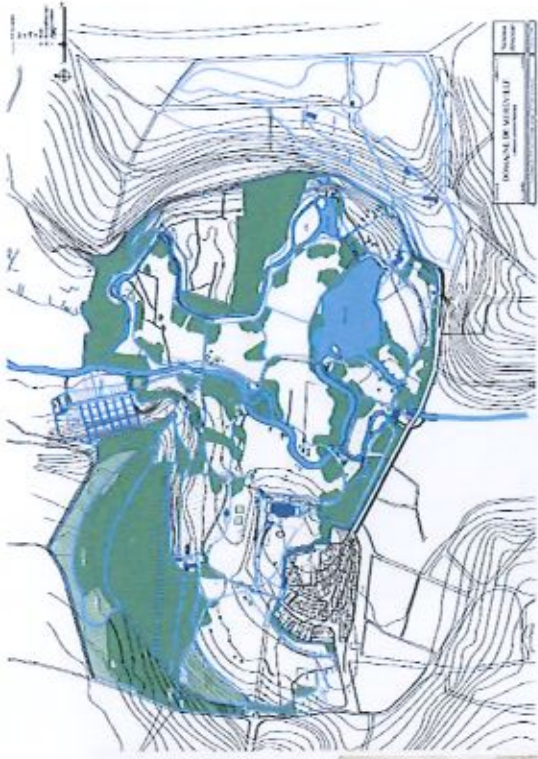
Bosquet de frênes et d'érables ?



AESCULUS hippocastanum



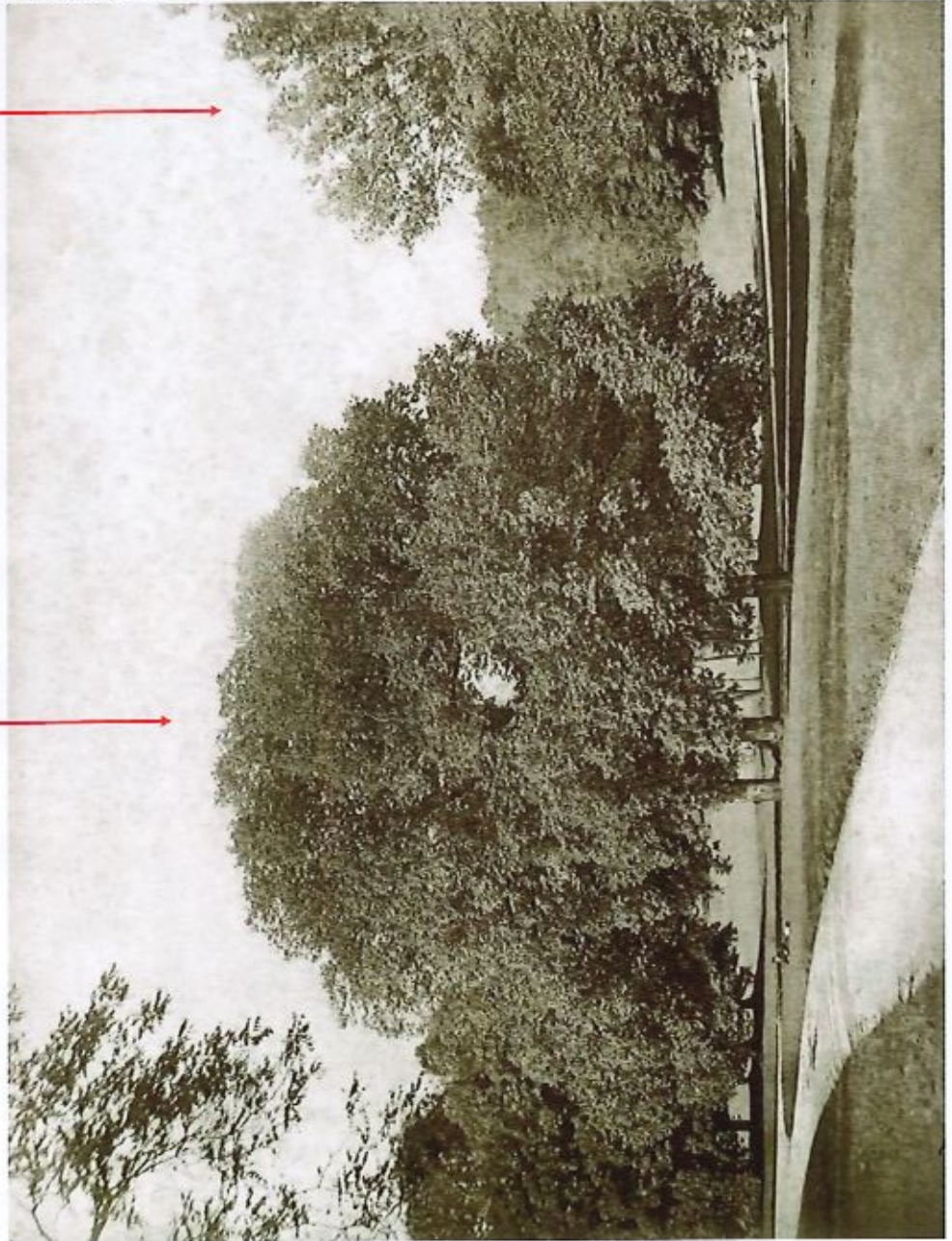
Vue du Parc prise de la grille d'entrée



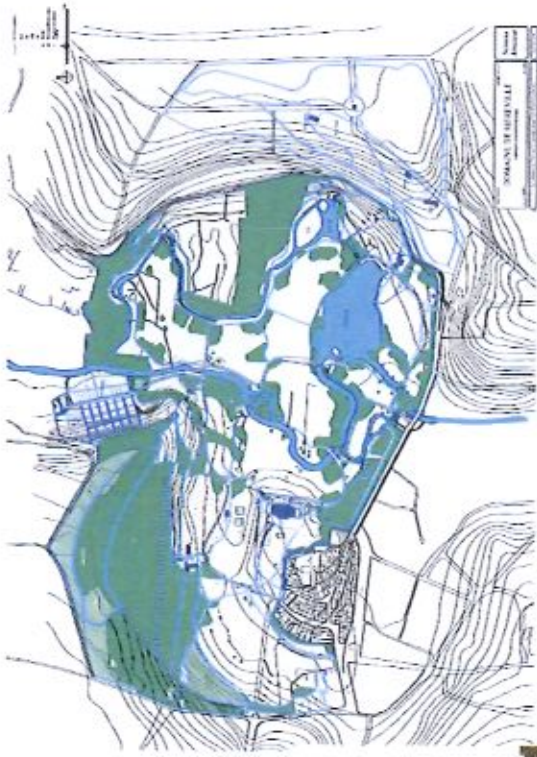
Feuillage de platane



Ormes



Les ormes, les deux amis vus de la pelouse du couchant



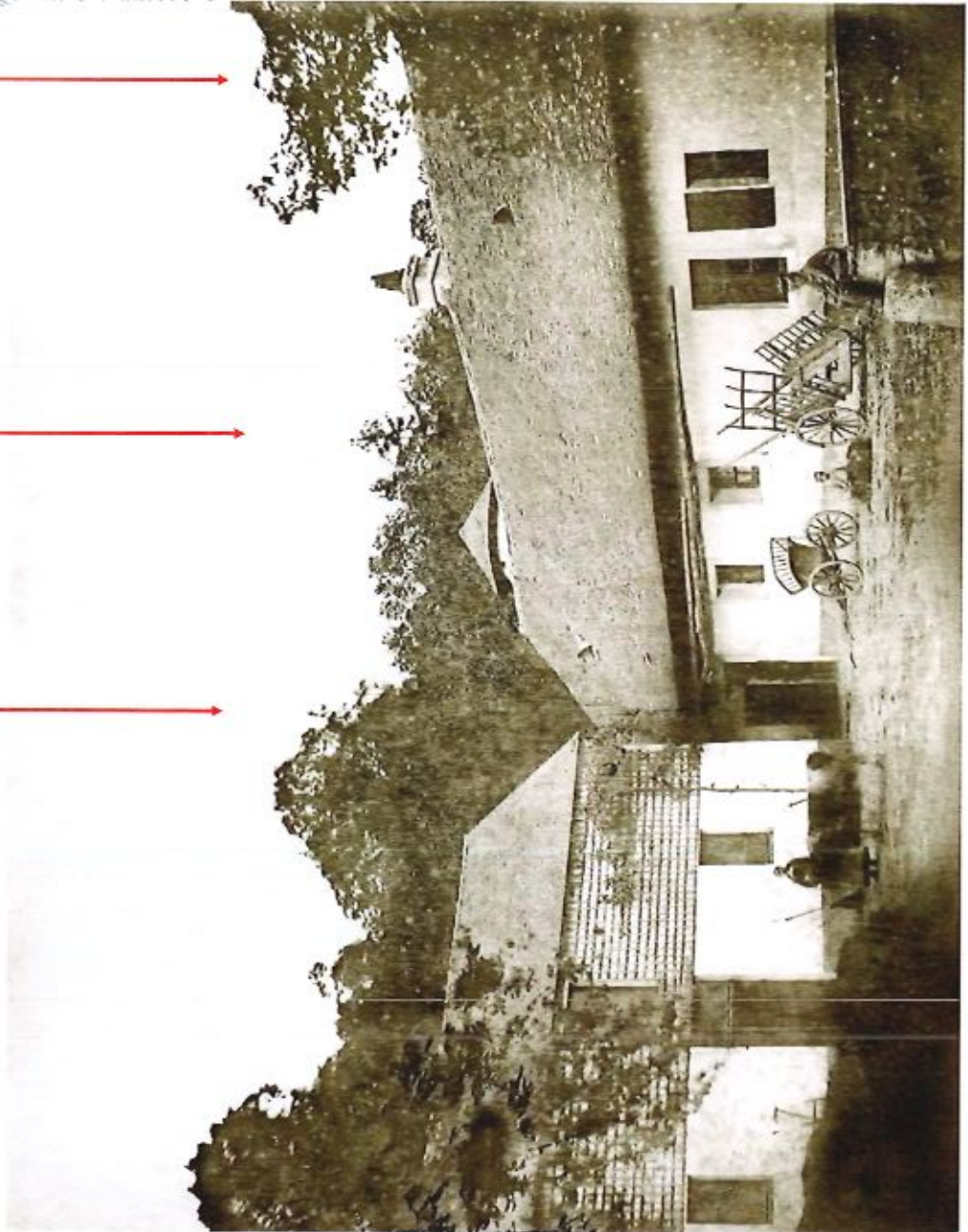
Feuilles d'érable



Conifères

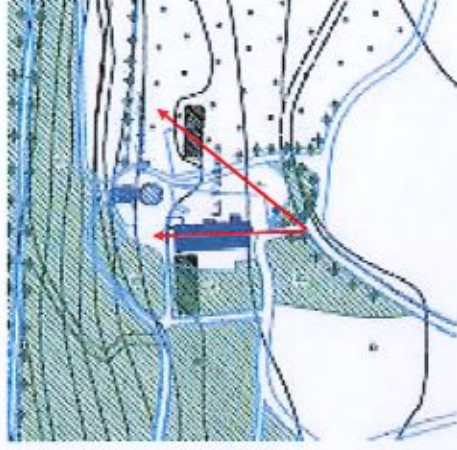
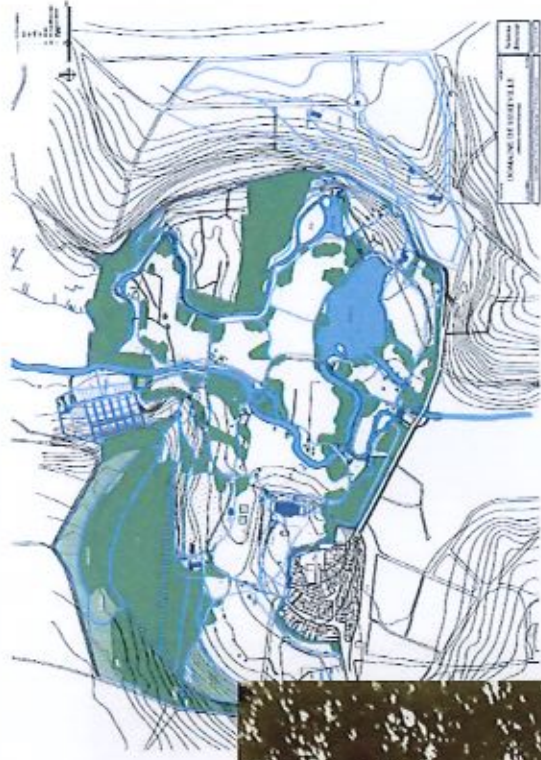
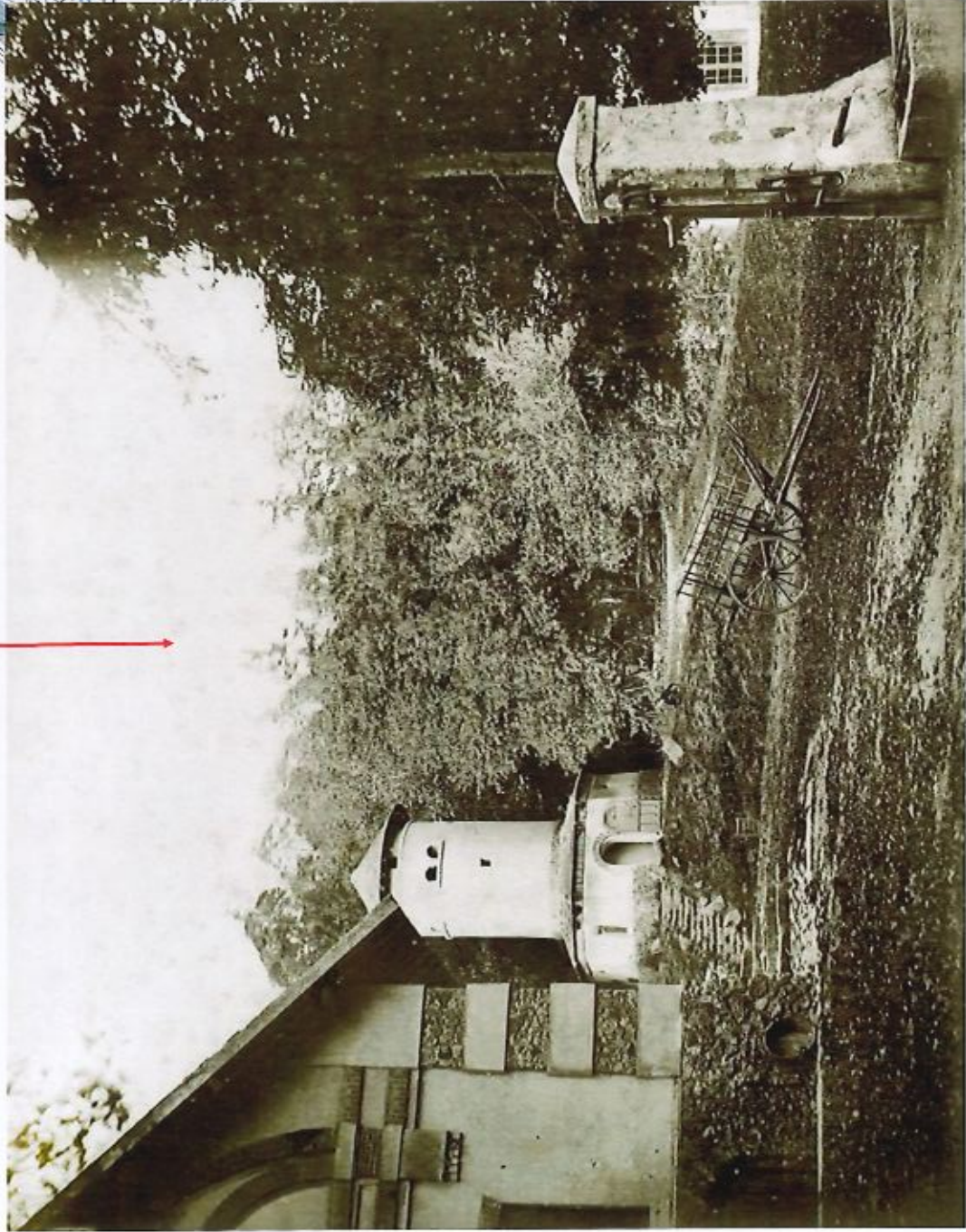


Conifères



La basse cour des vaches

Silhouette de conifères

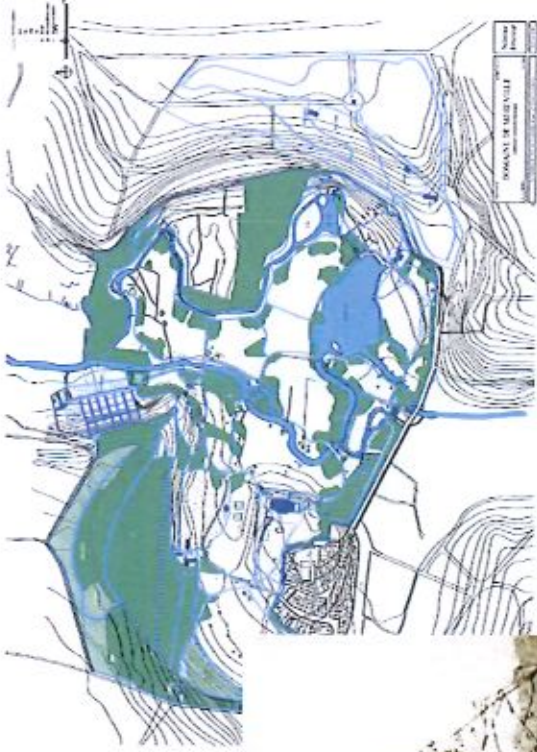
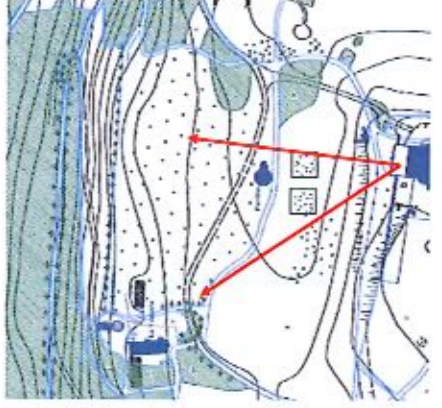
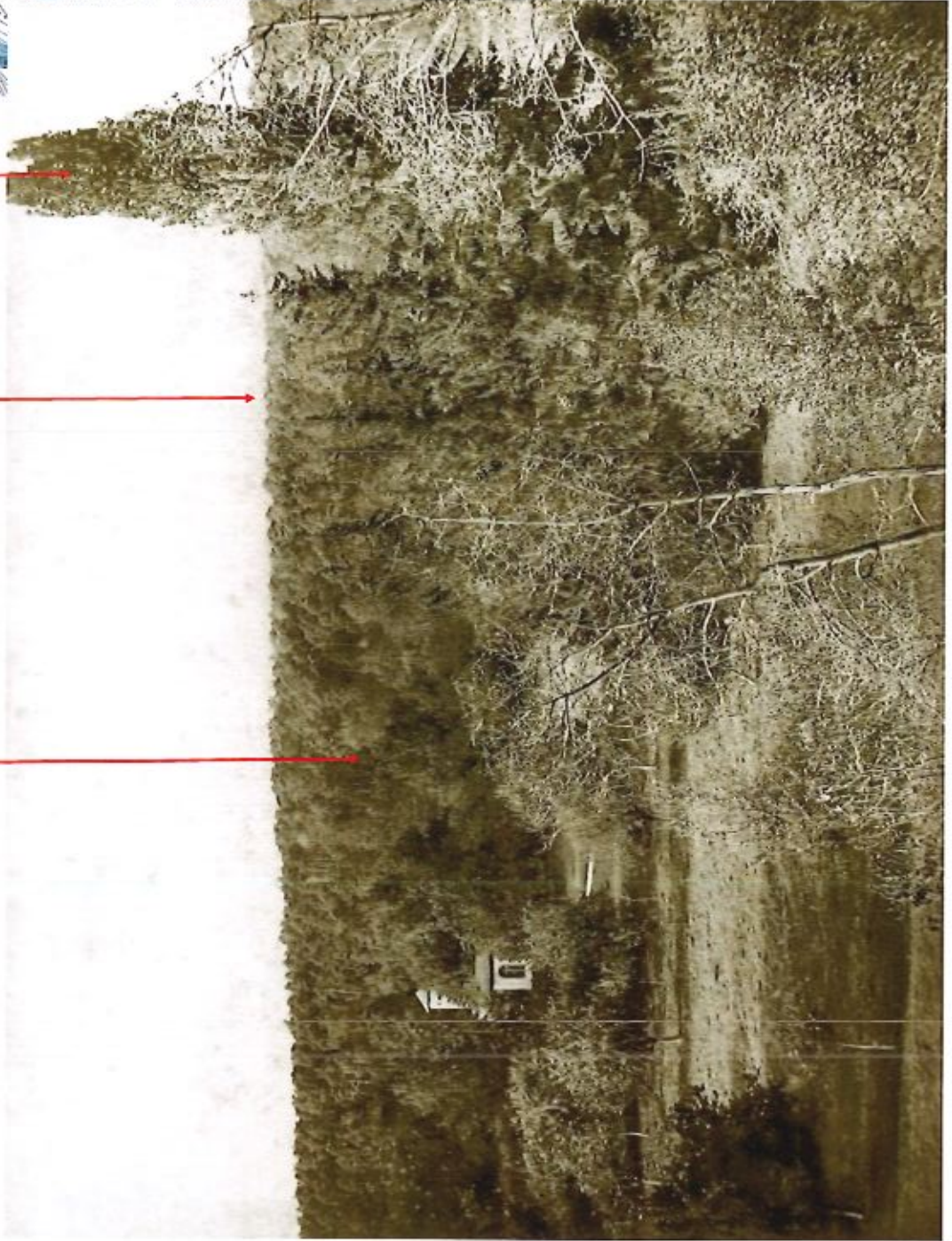


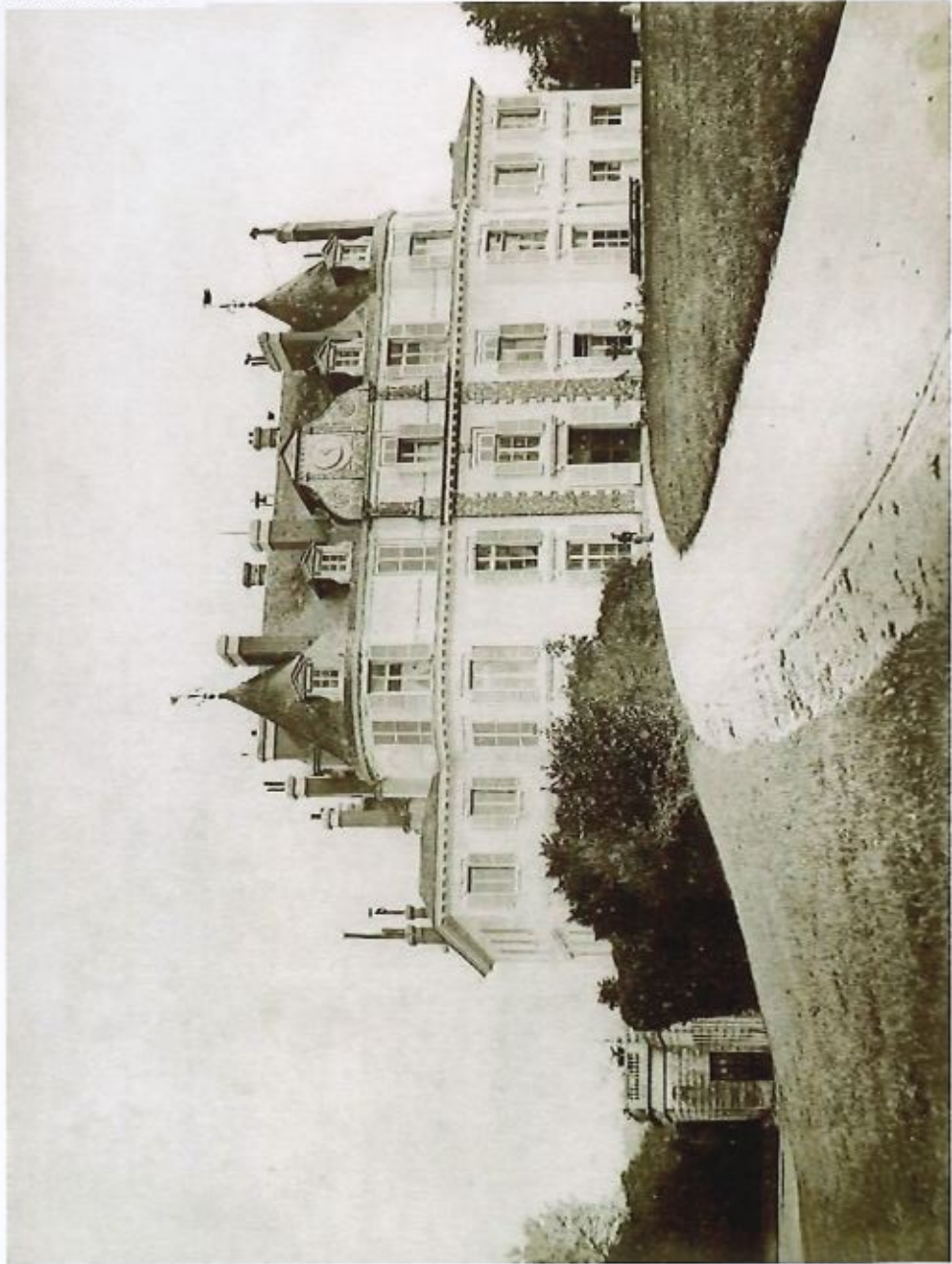
Le pigeonnier vu du verger

Conifères en premier plan dans le coteau

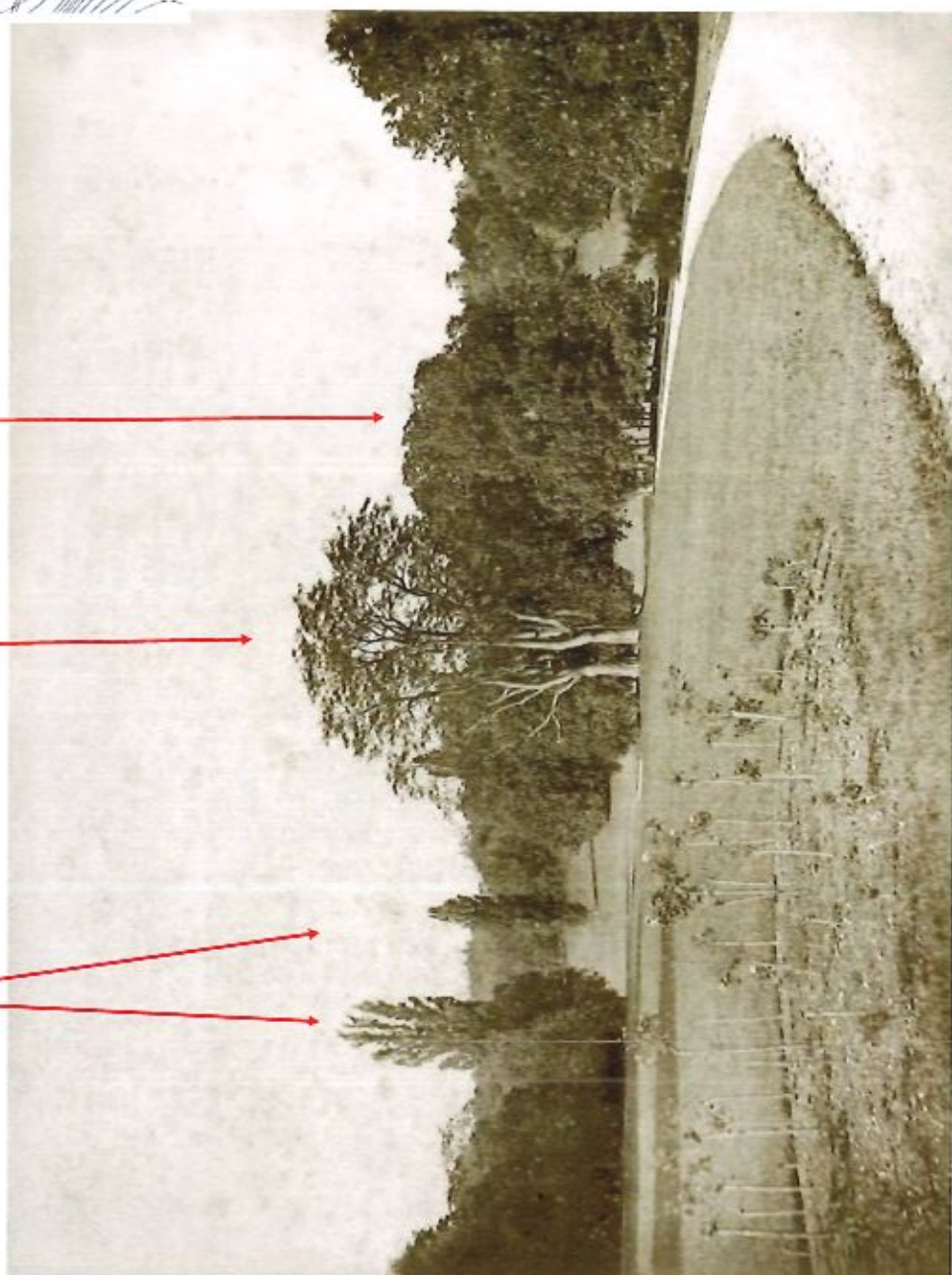
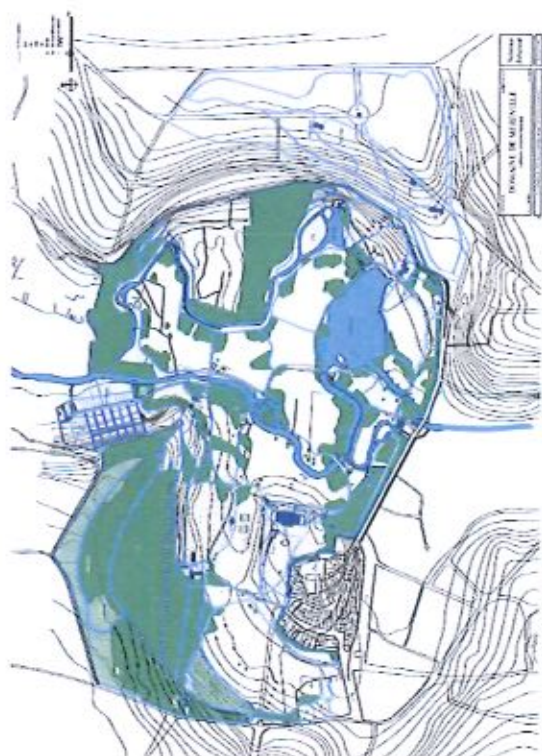
Peupliers

Conifères : Epicéa ?

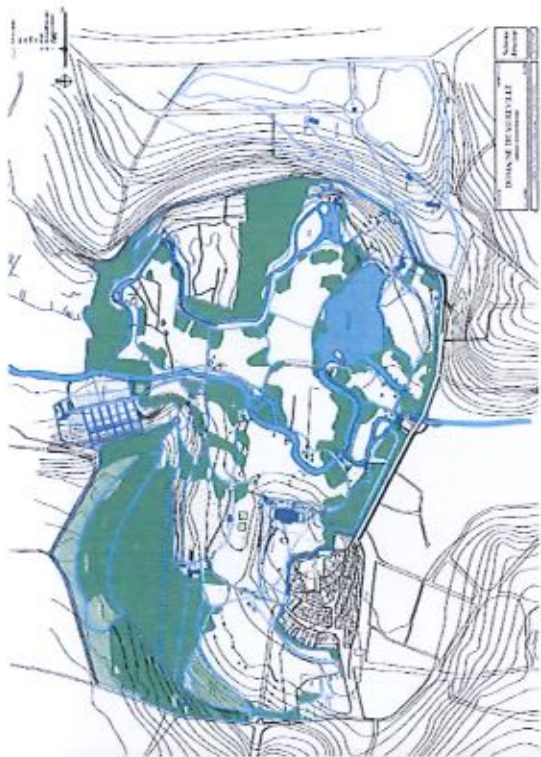




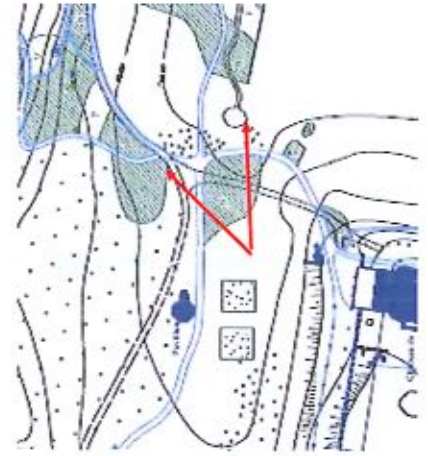
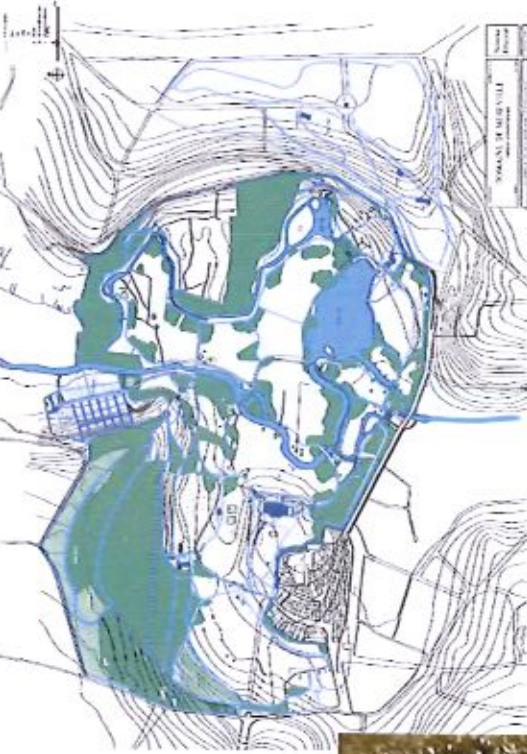
Le château terrasse nord et cuisines



Le parc vu du perron au couchant



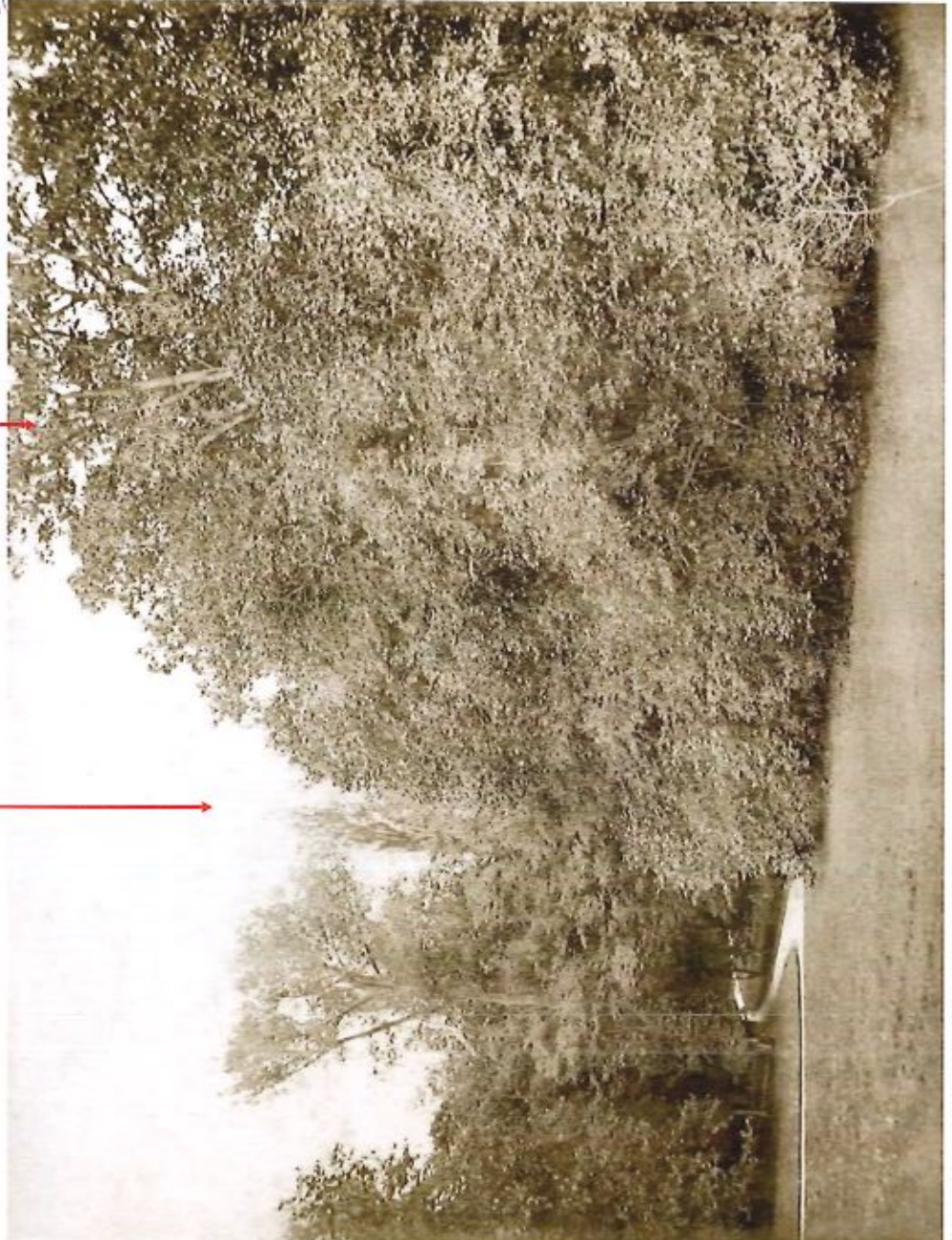
Le chateau vu de la plaine du méridien



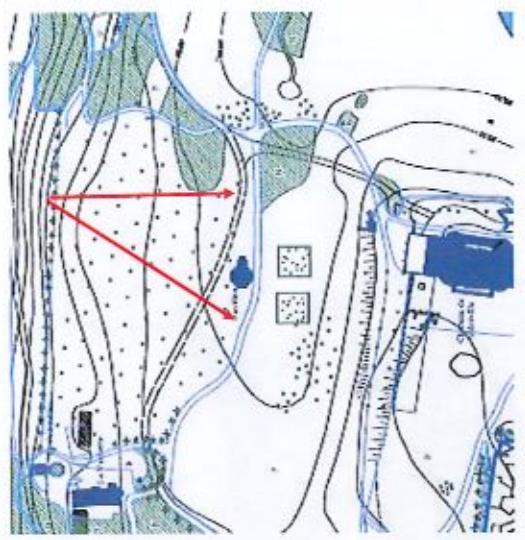
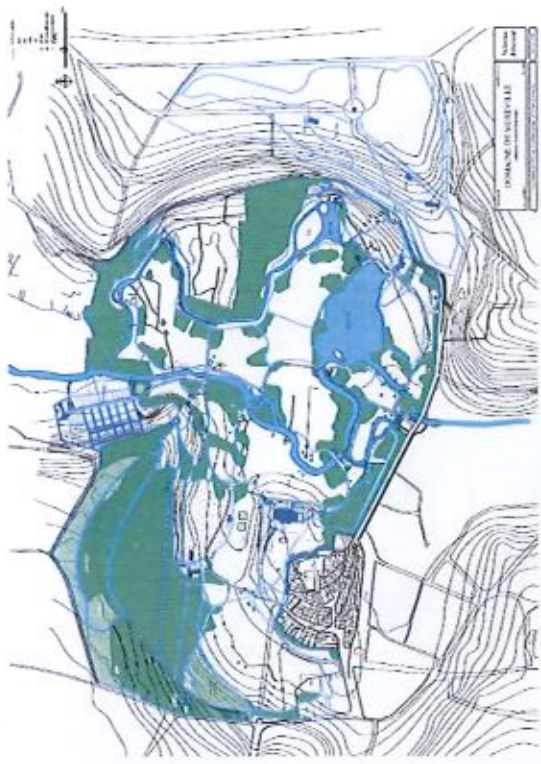
Feuillage de platane



Peuplier noir

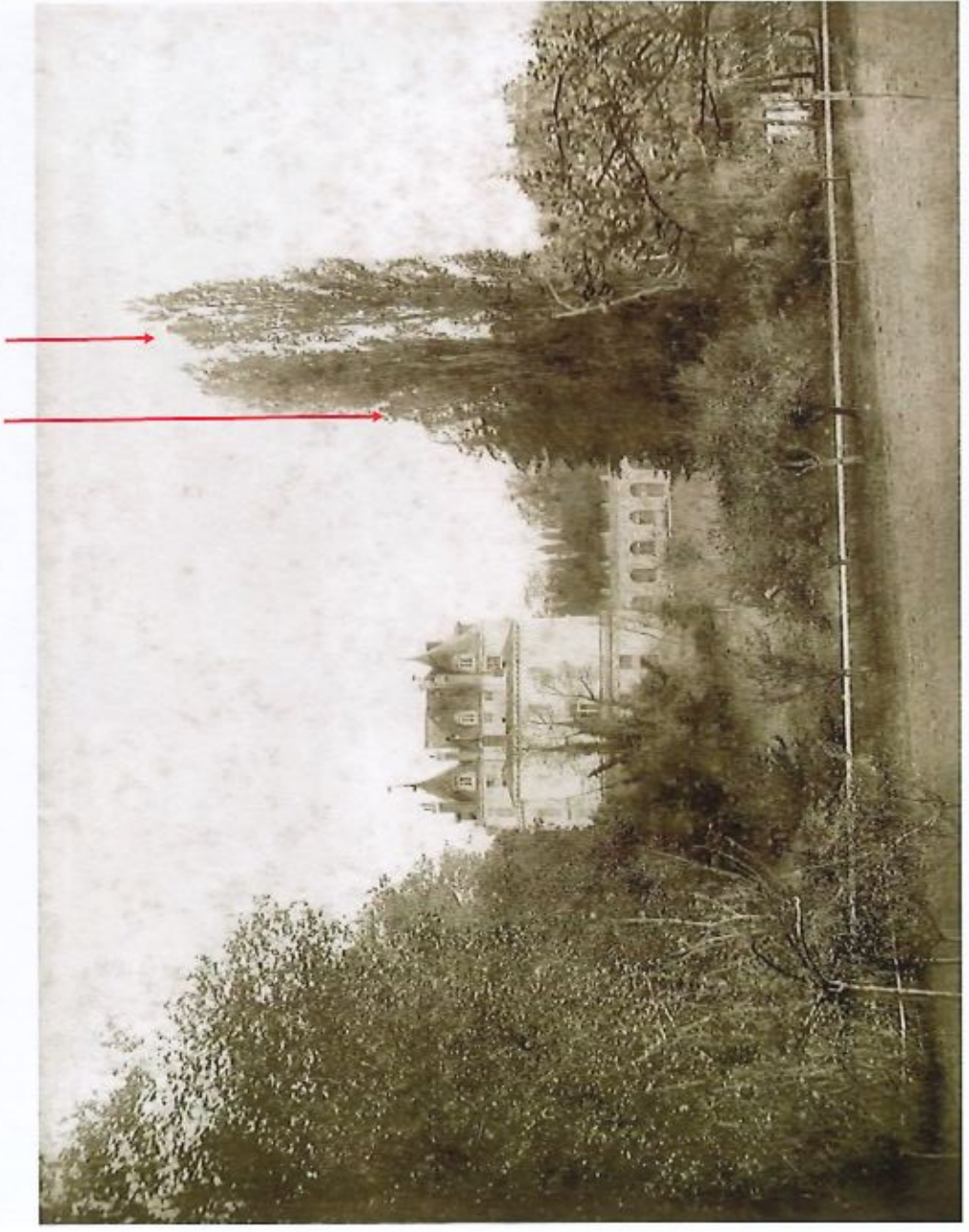


Vue du Grand Massif du bassin Maurice prise du Verger



Deux peupliers noirs

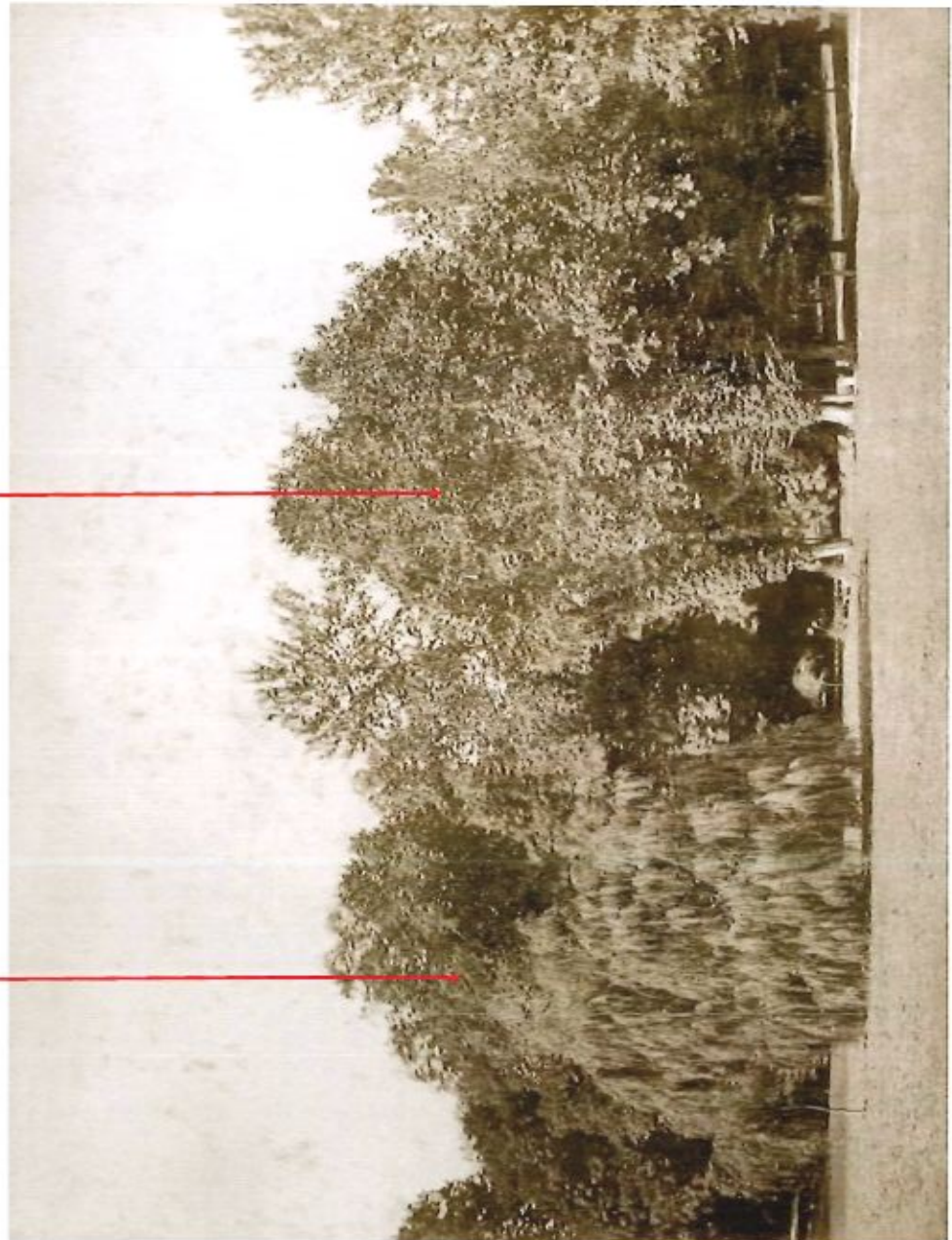
Conifères; Epicea?



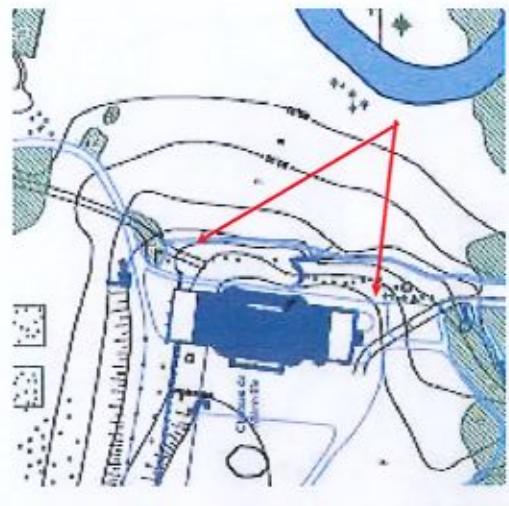
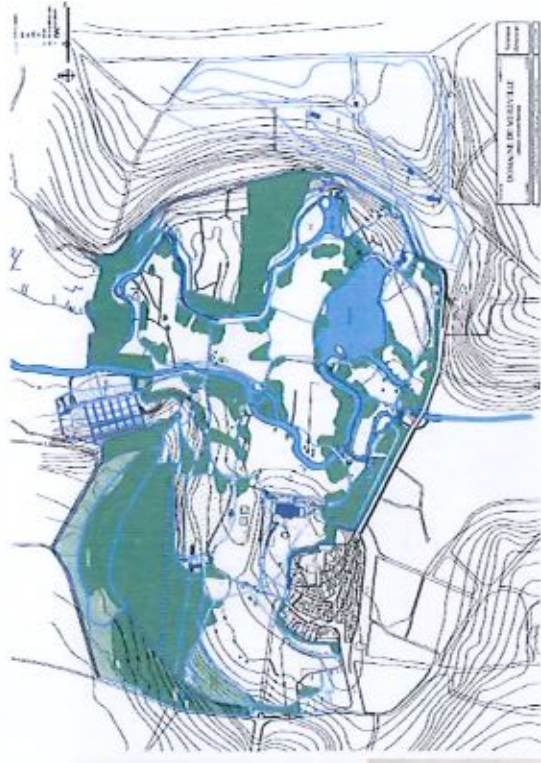


Fontaine entourée d'arbres

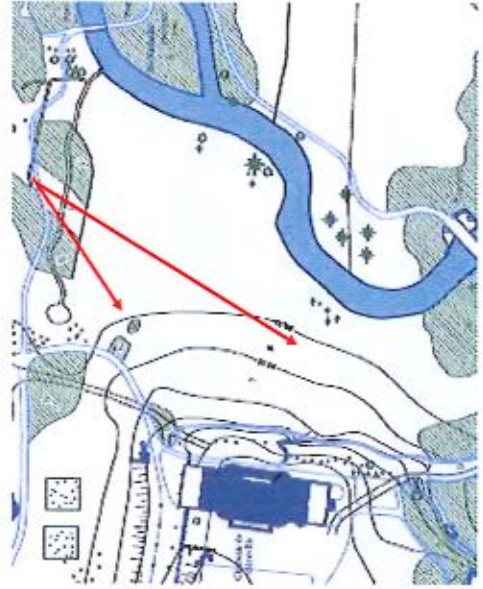
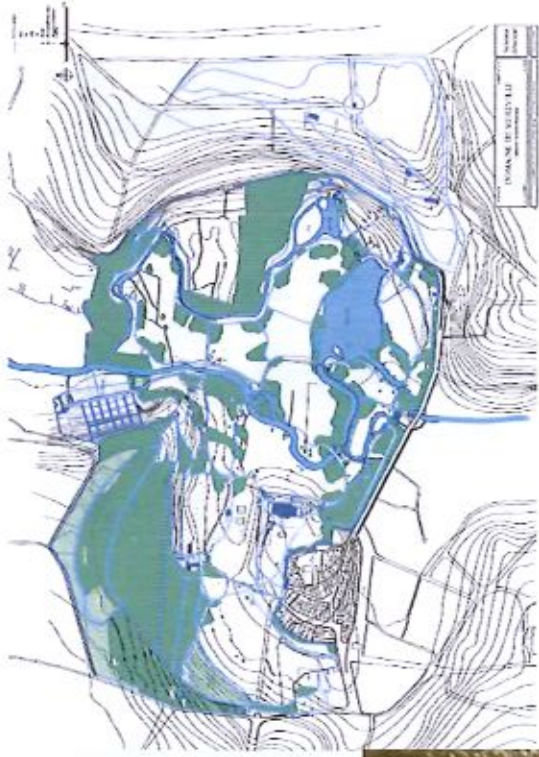
Saule pleureur



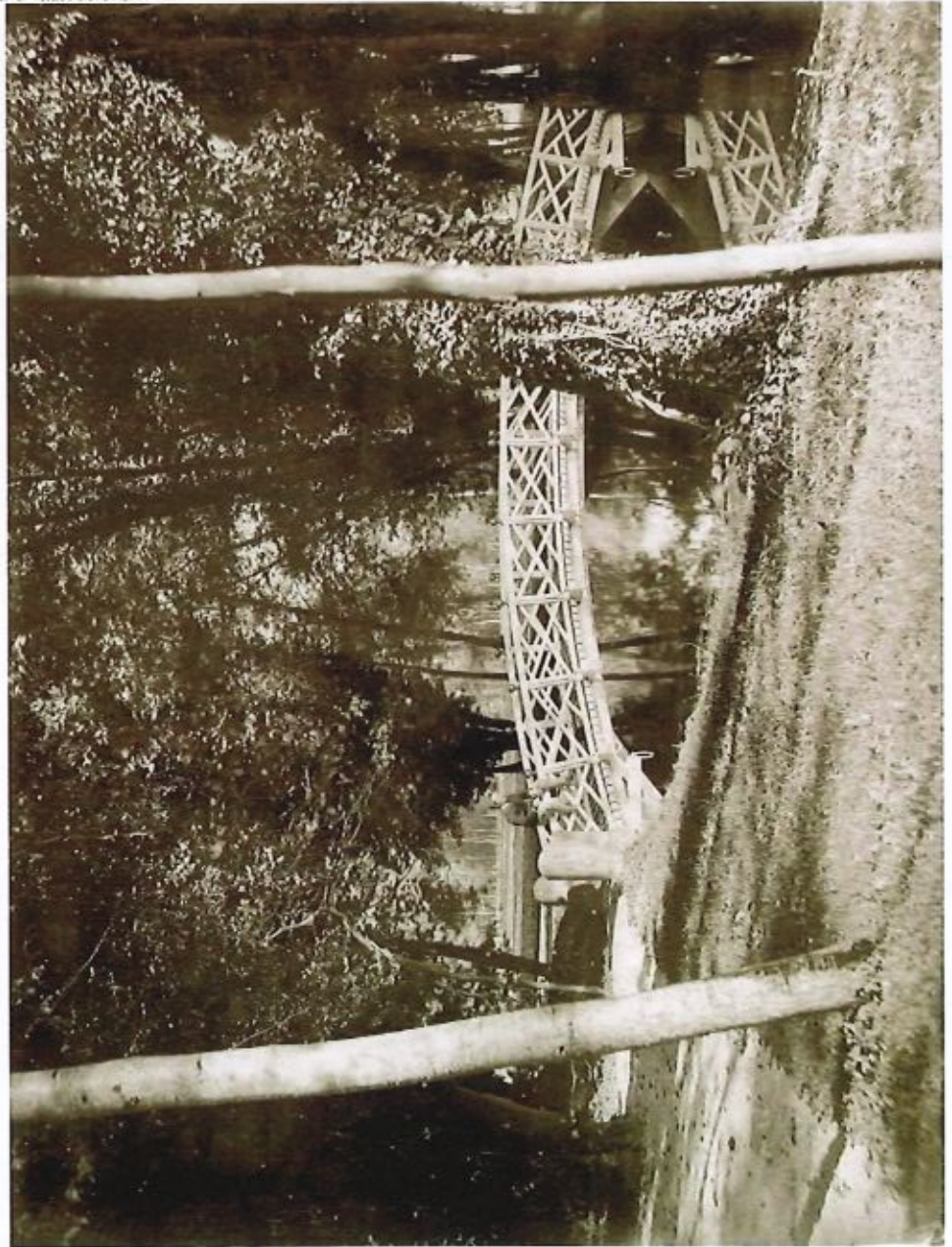
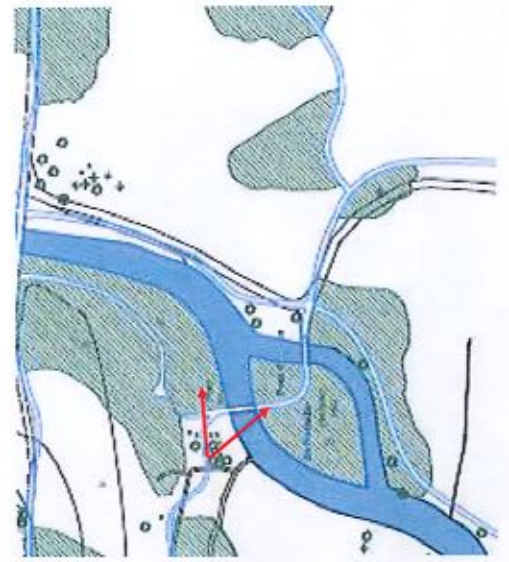
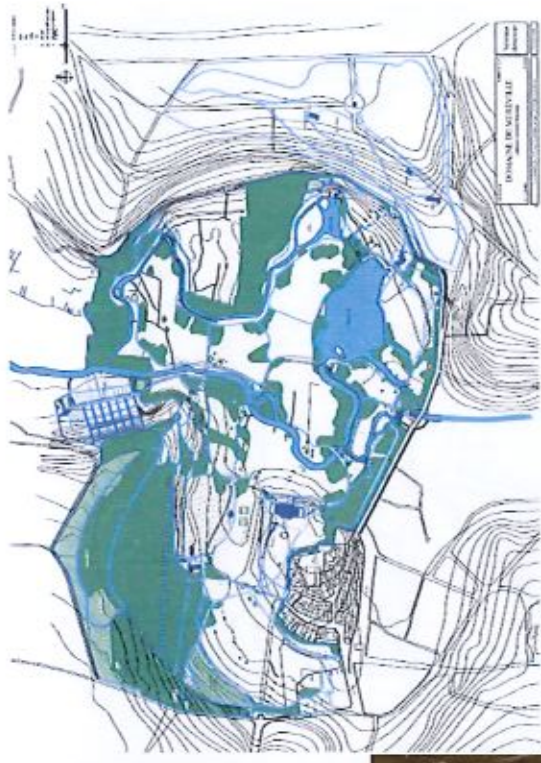
Vue du grand saule et de la fontaine Maurice prise du pont des Boules



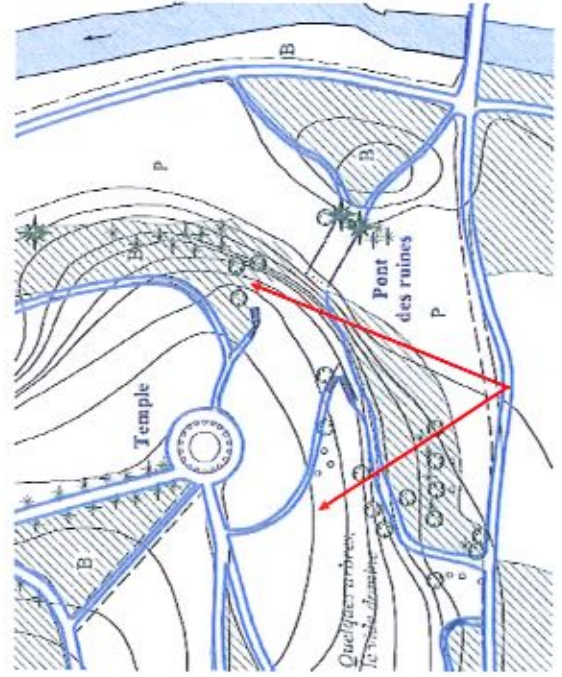
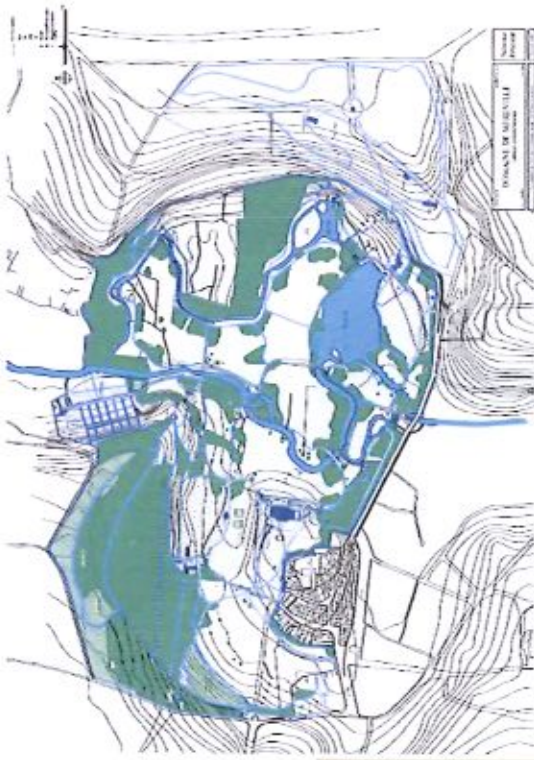
Le Château au levant vu du bas des rochers



Le Château vu du pont des boules d'Or



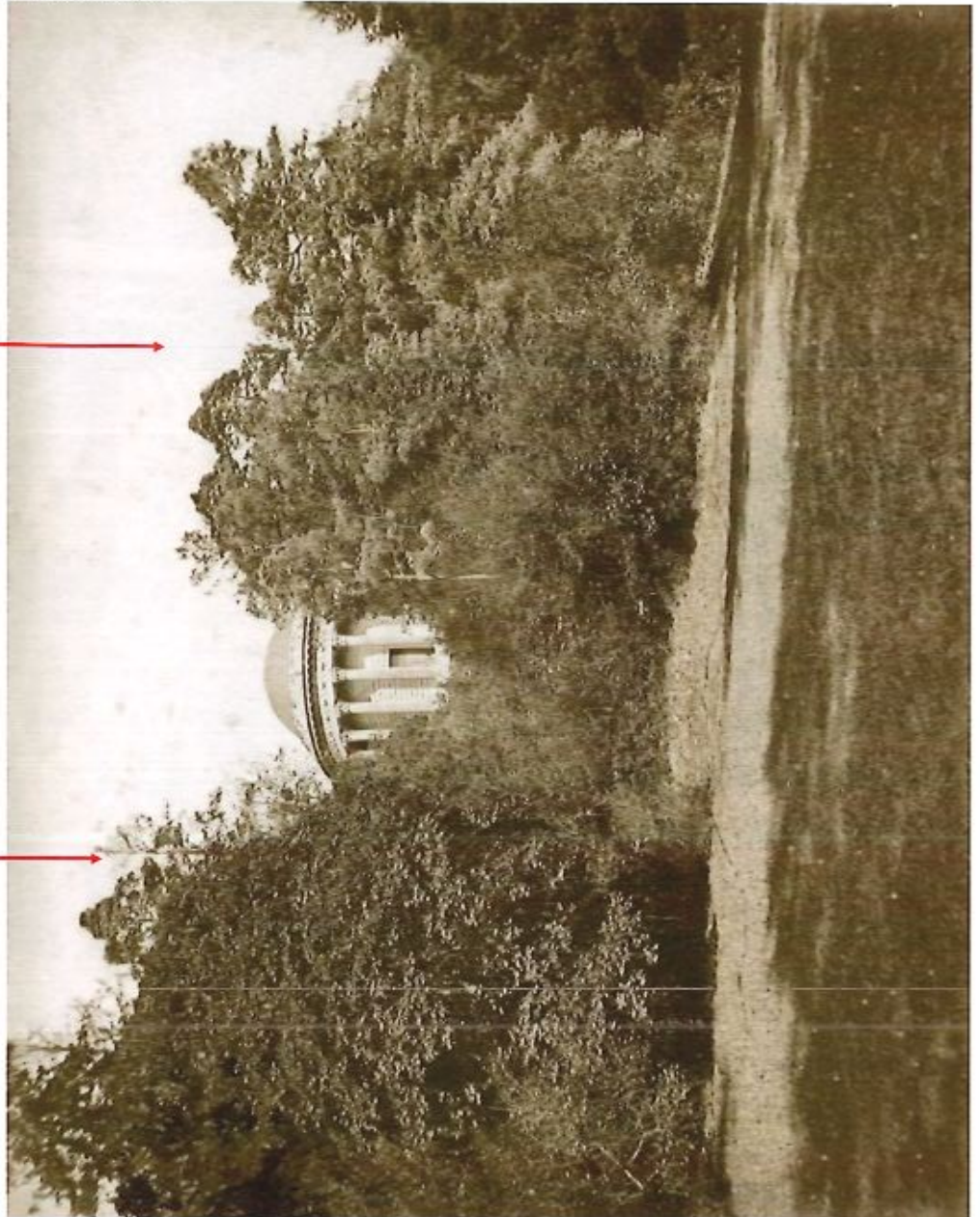
Le pont des boules d'Or



Conifères: pins ,



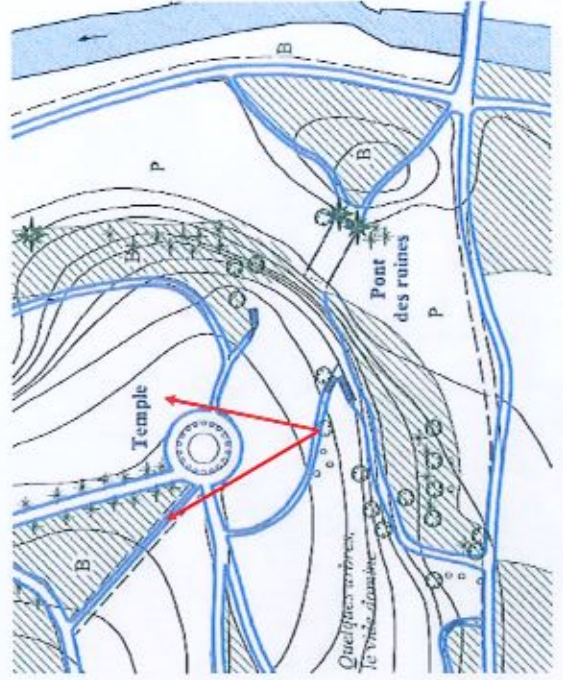
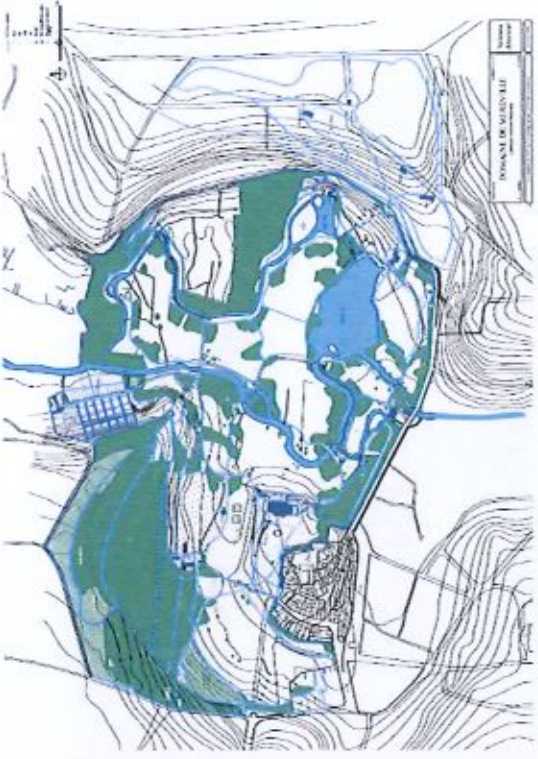
Conifères morts sur pieds



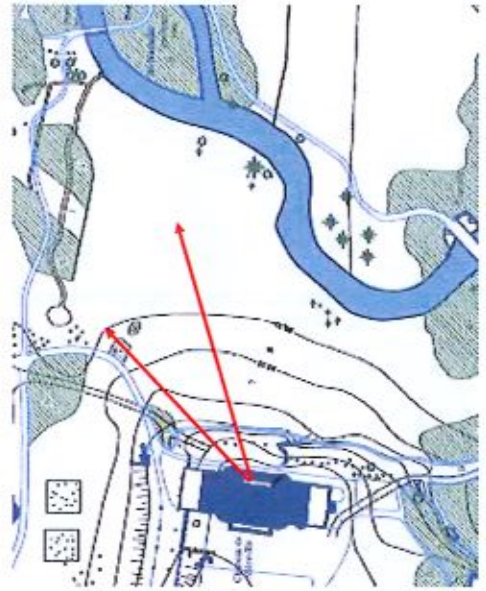
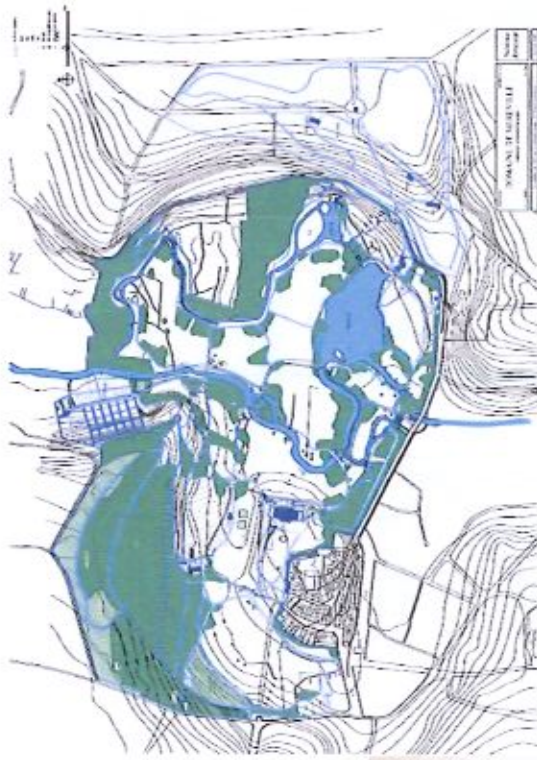
Le Temple de Venus vu de la grande pelouse de l'Est



Le Temple de Venus vu de la pelouse



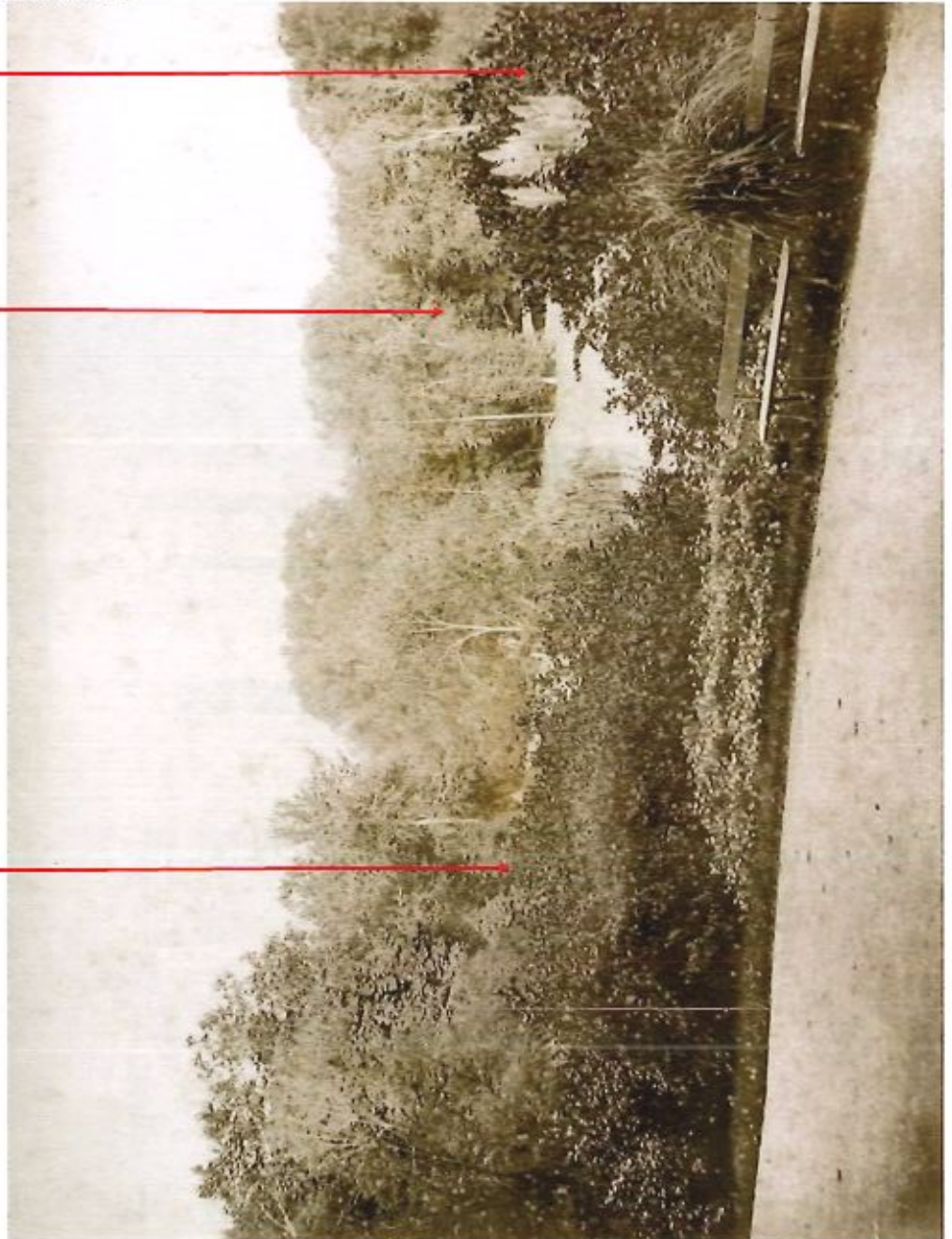
Quelques ruines.
Le village d'aujourd'hui.



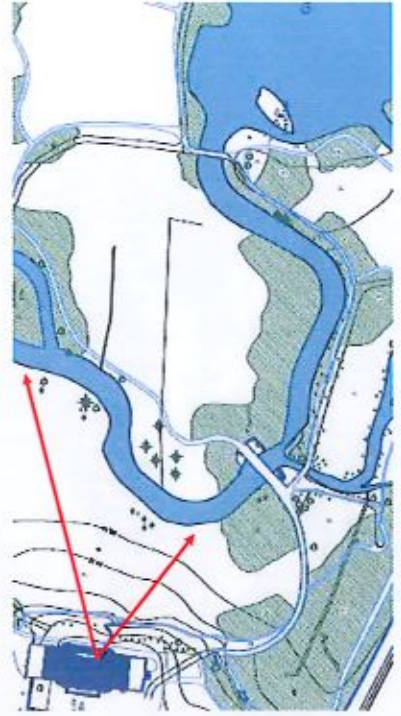
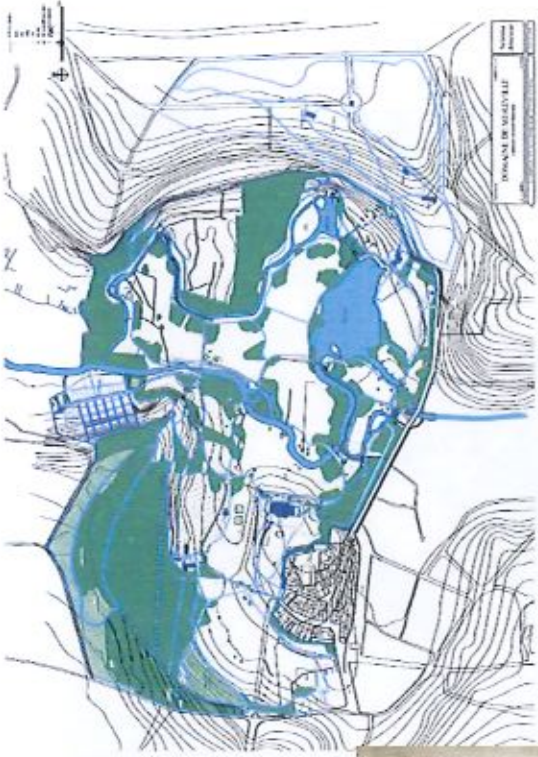
Lilas

Pont cintré

Lilas



Partie du parc vu de la terrasse Est



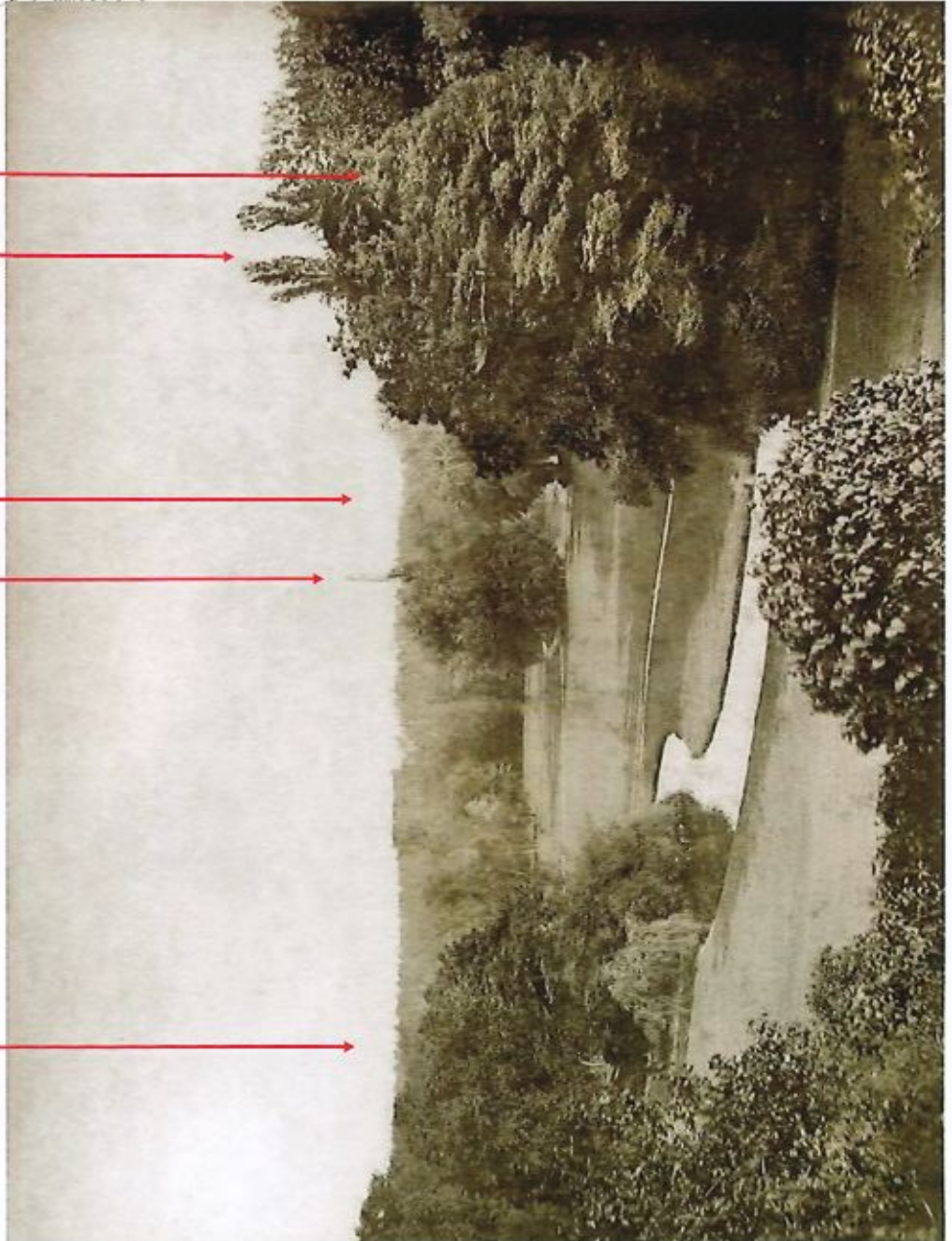
Conifères

Peupliers noirs en arrière plan

Pont aux boules d'Or

Colonne Trajane

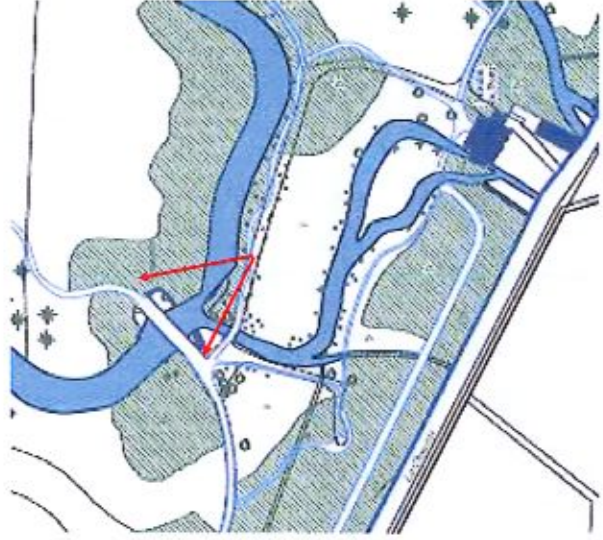
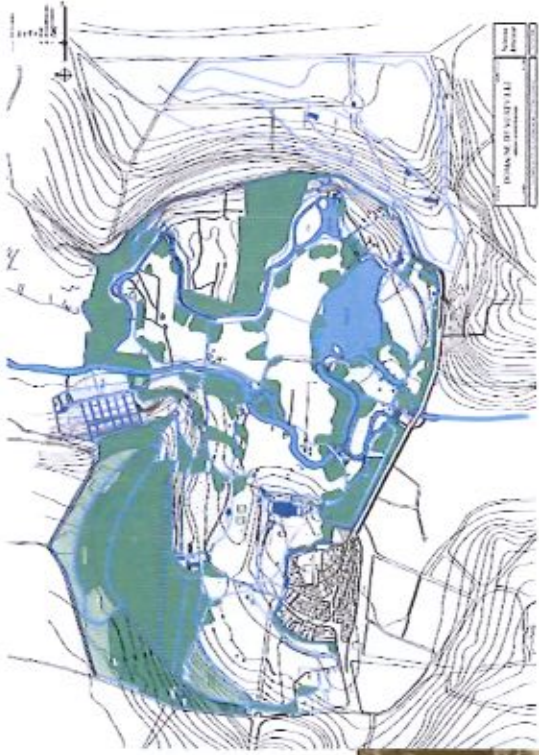
Île Nathalie

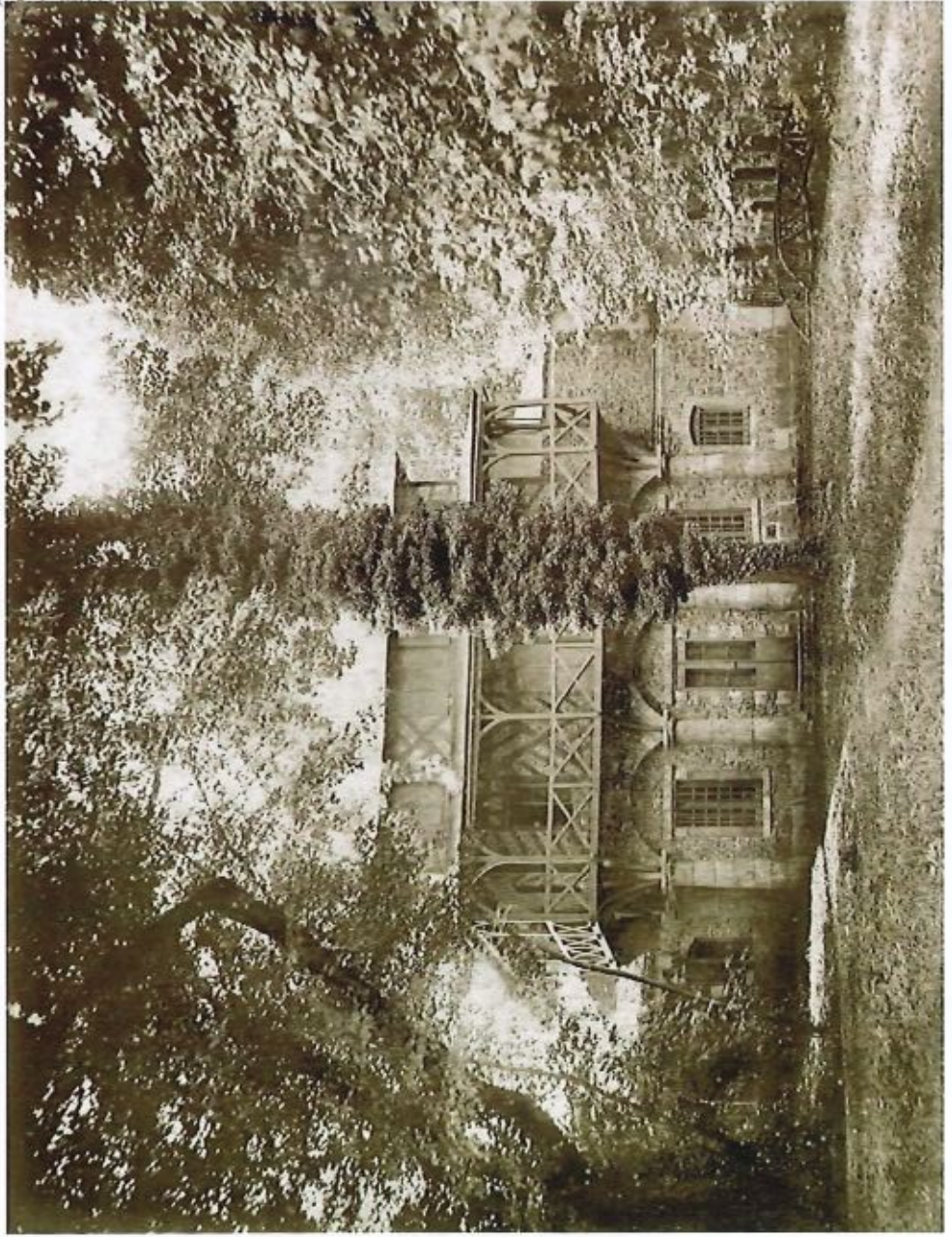
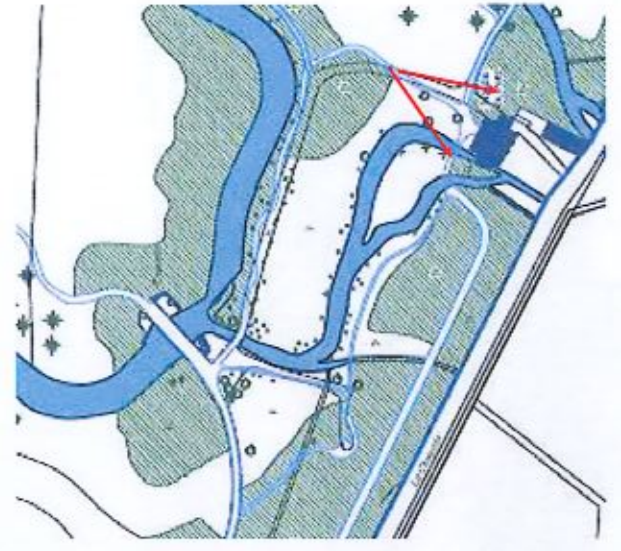
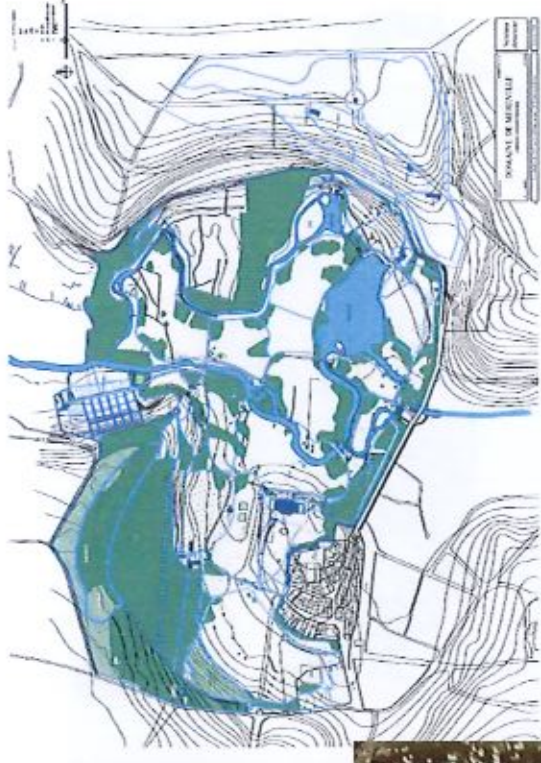


Feuillage marronniers

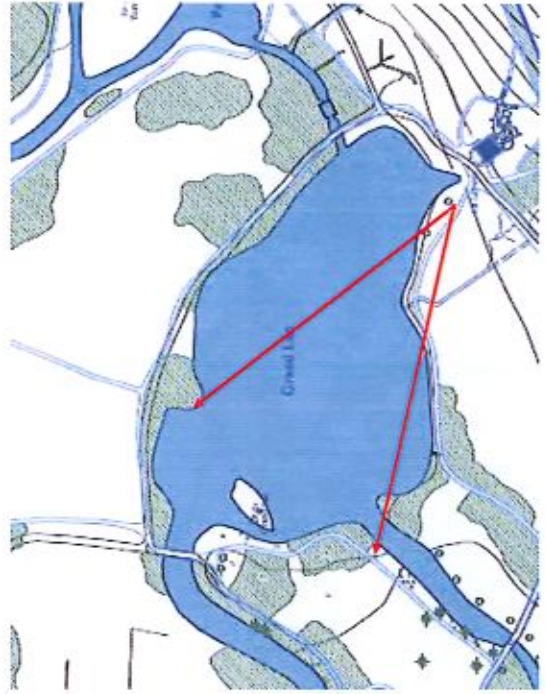
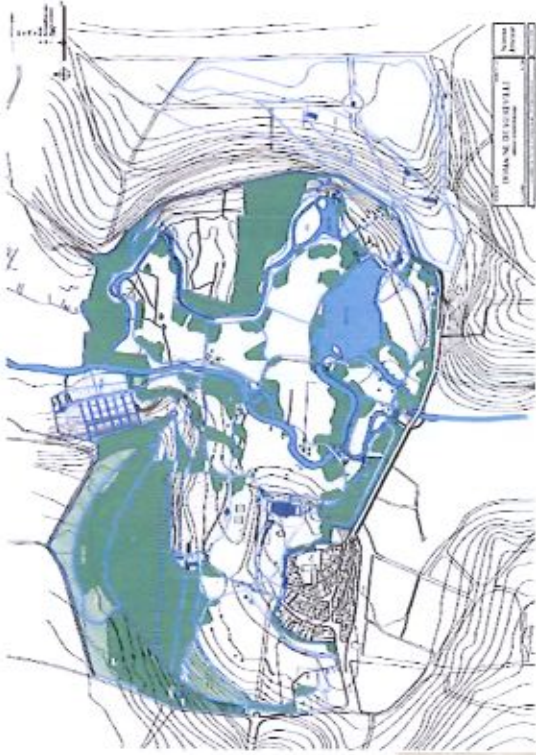


Le pont des Roches côté du moulin du pont





Le moulin du pont vu du Parc



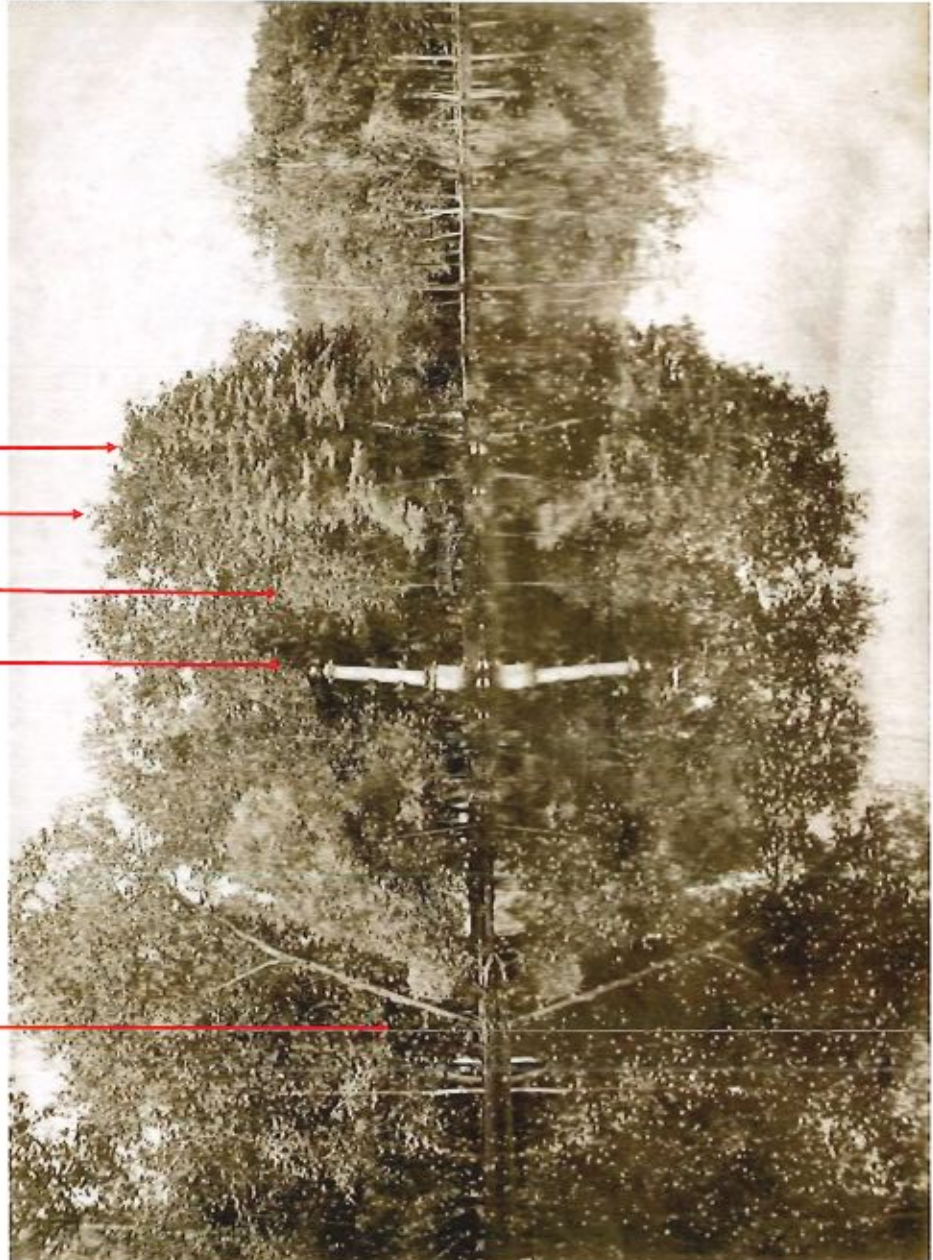
Conifères: taxodium ?

Platane

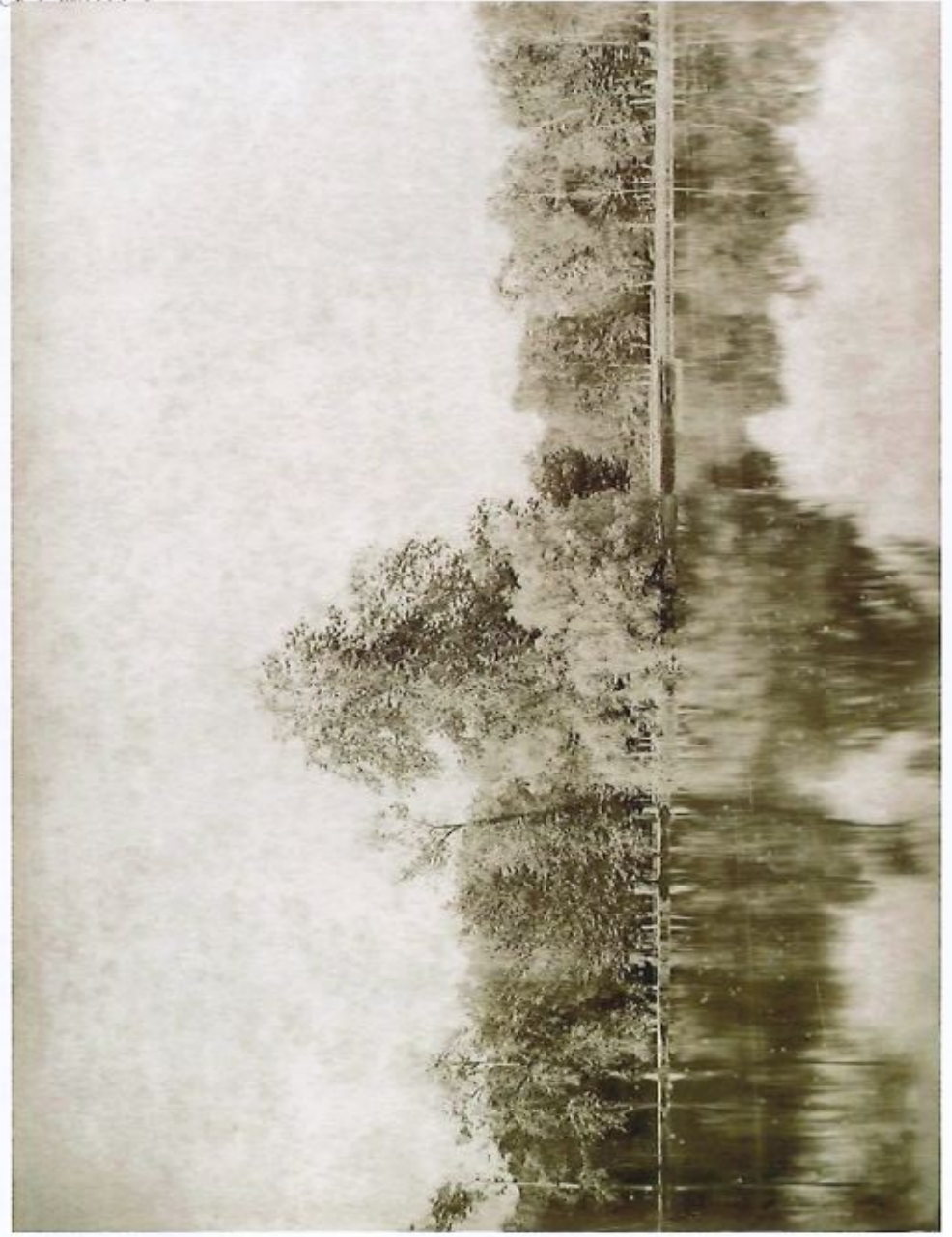
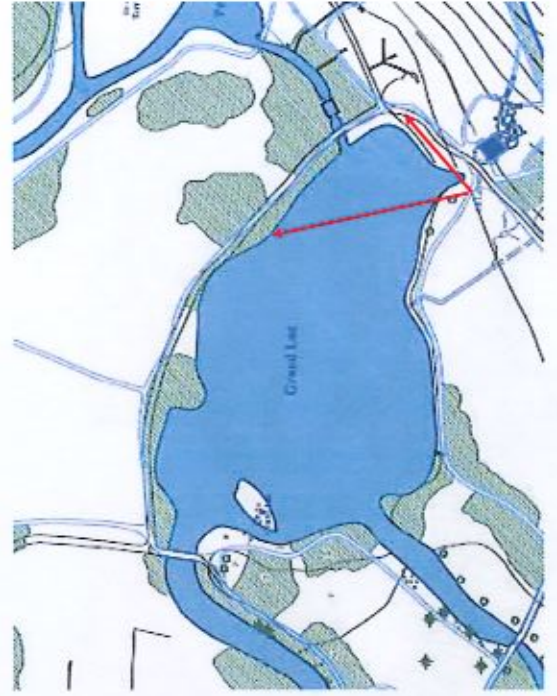
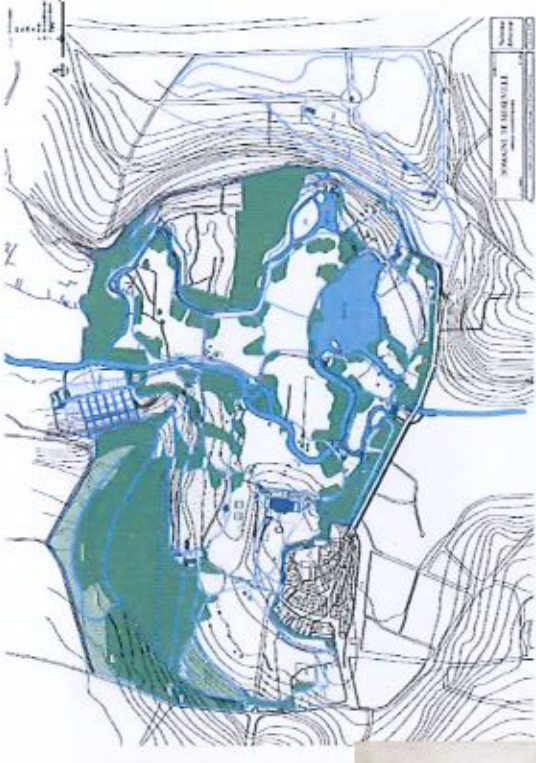
Pont aux boules d'Or

Colonne rostrale

Presqu'île avec platane



La Colonne rostrale vue du bord du lac



Le lac et son embarcadère



Platane



Pont du Lac



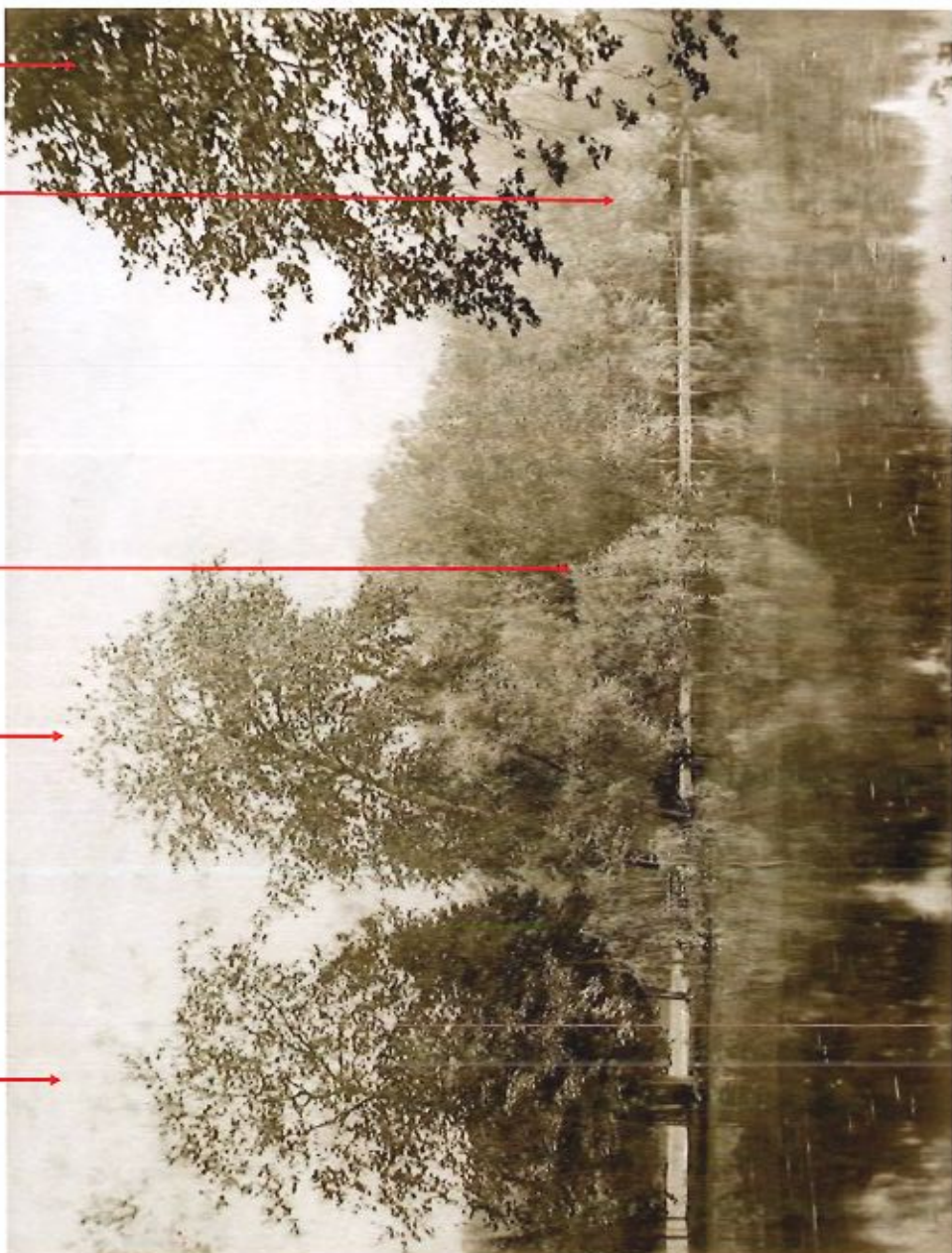
Saules

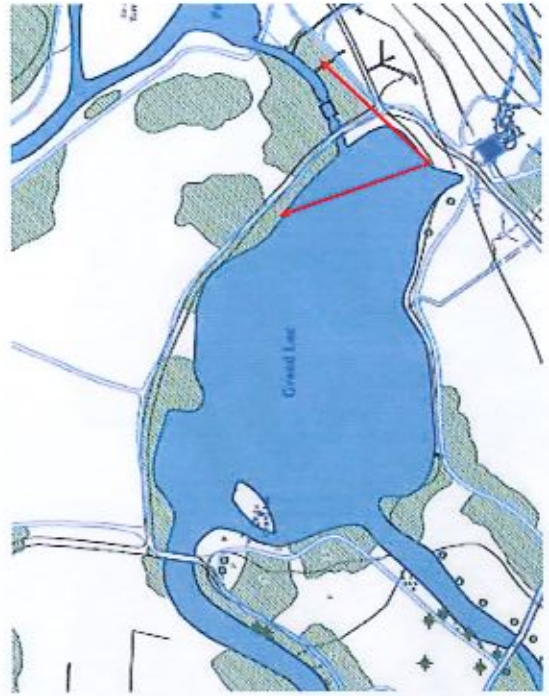
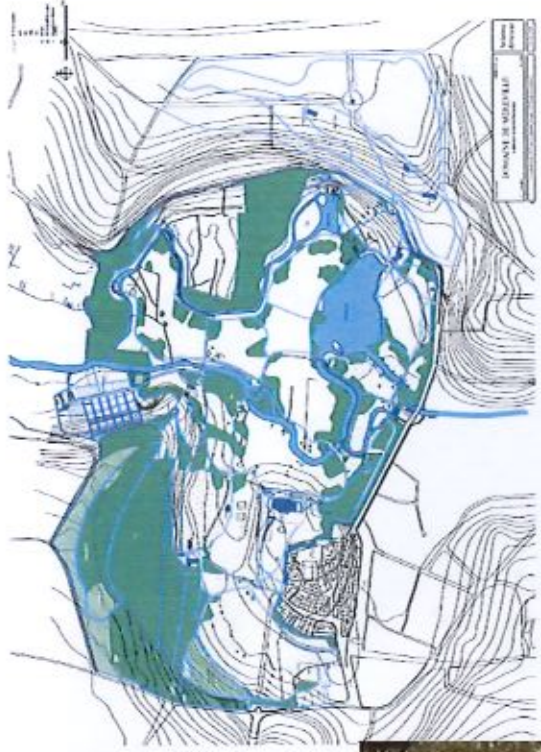


Peuplier

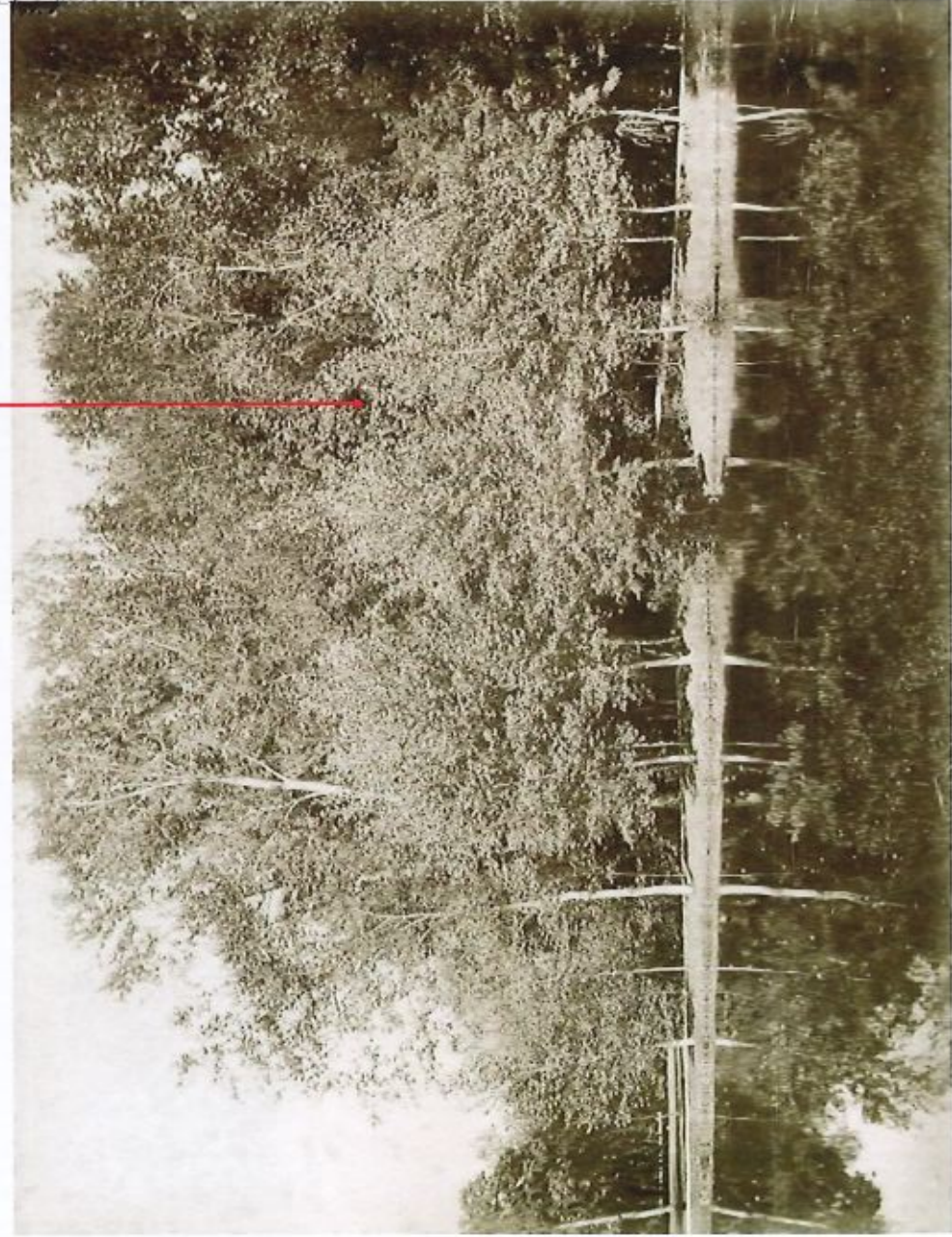


Platane

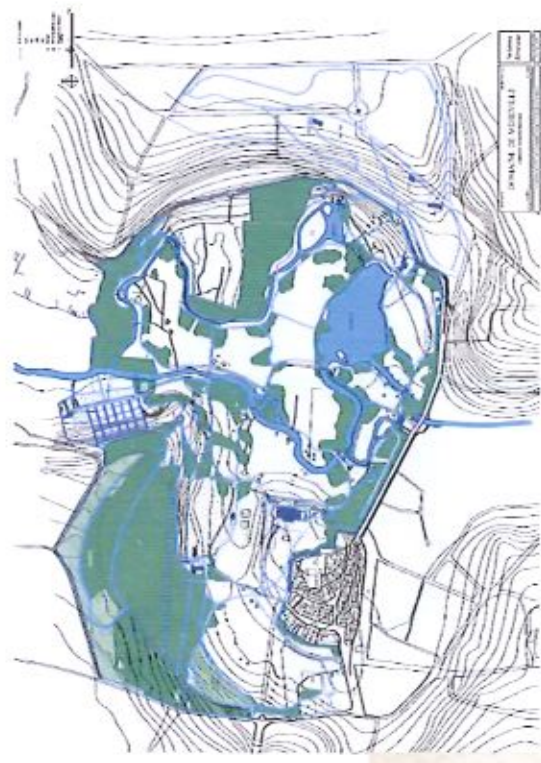




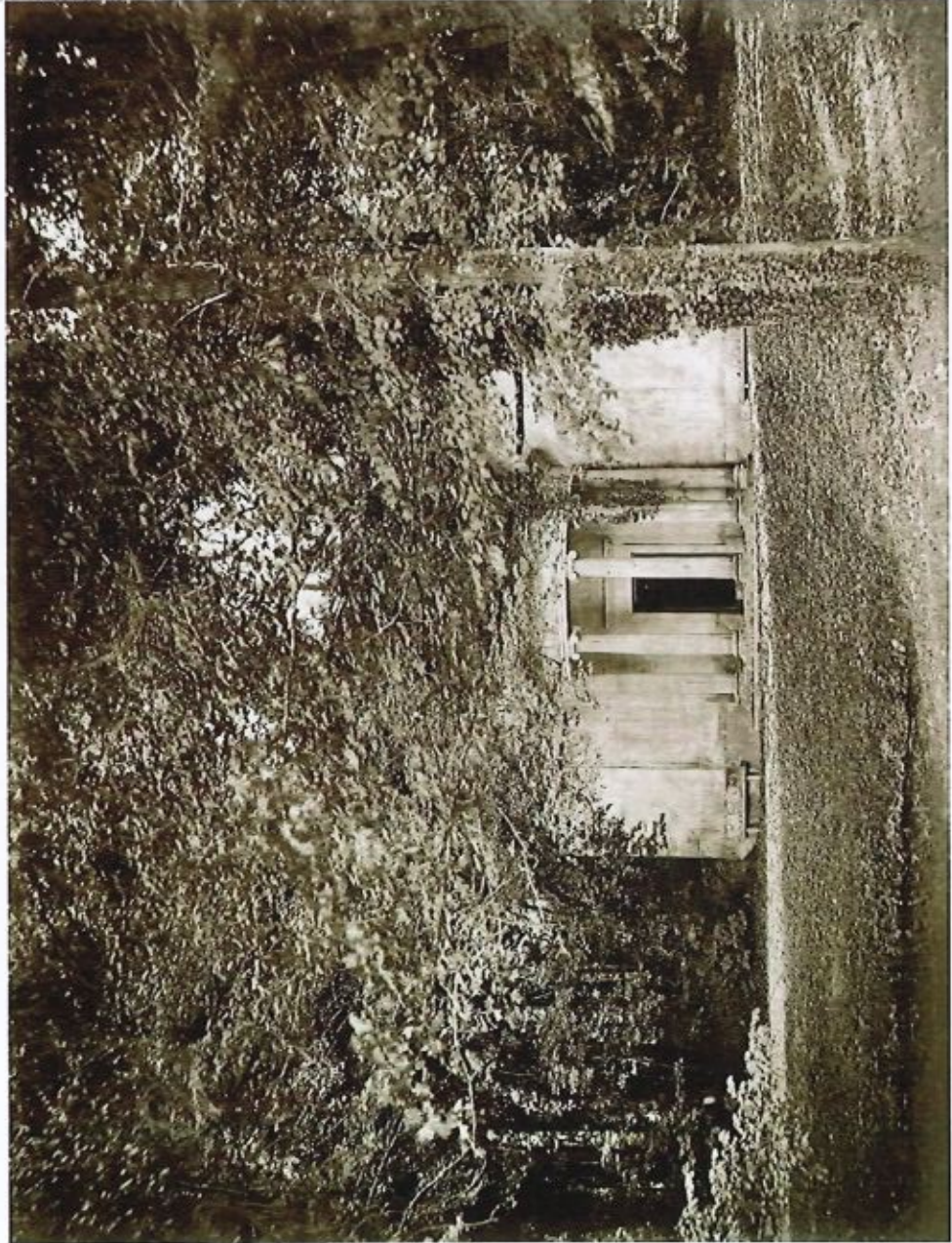
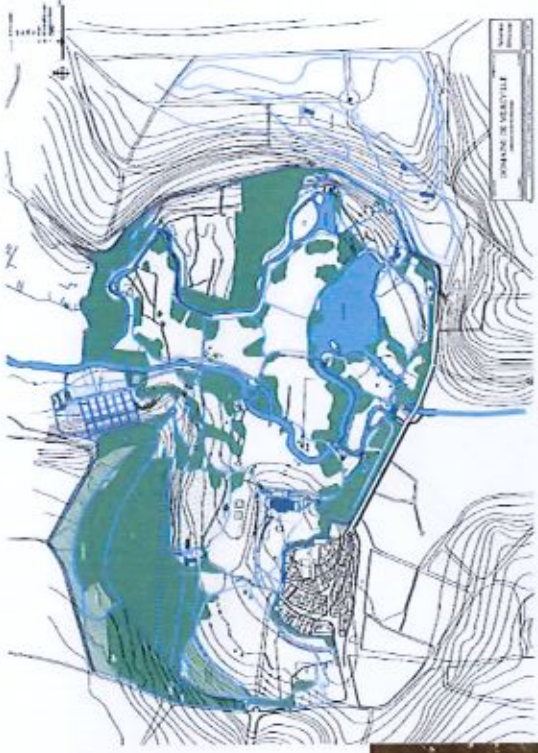
Pont du Lac



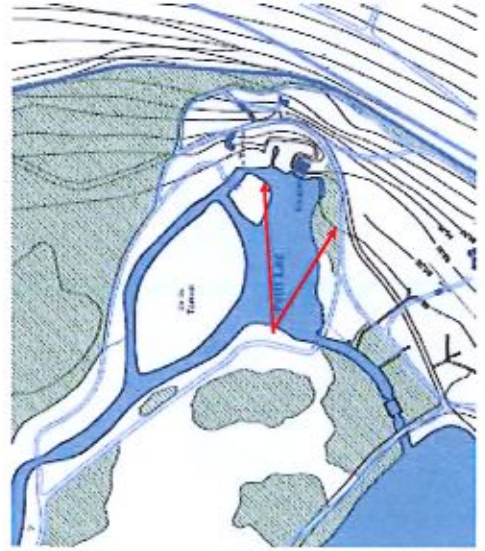
Le lac côté du pont des écluses



Vue du colombier* octogone



Laiterie Trianon vue du Lac



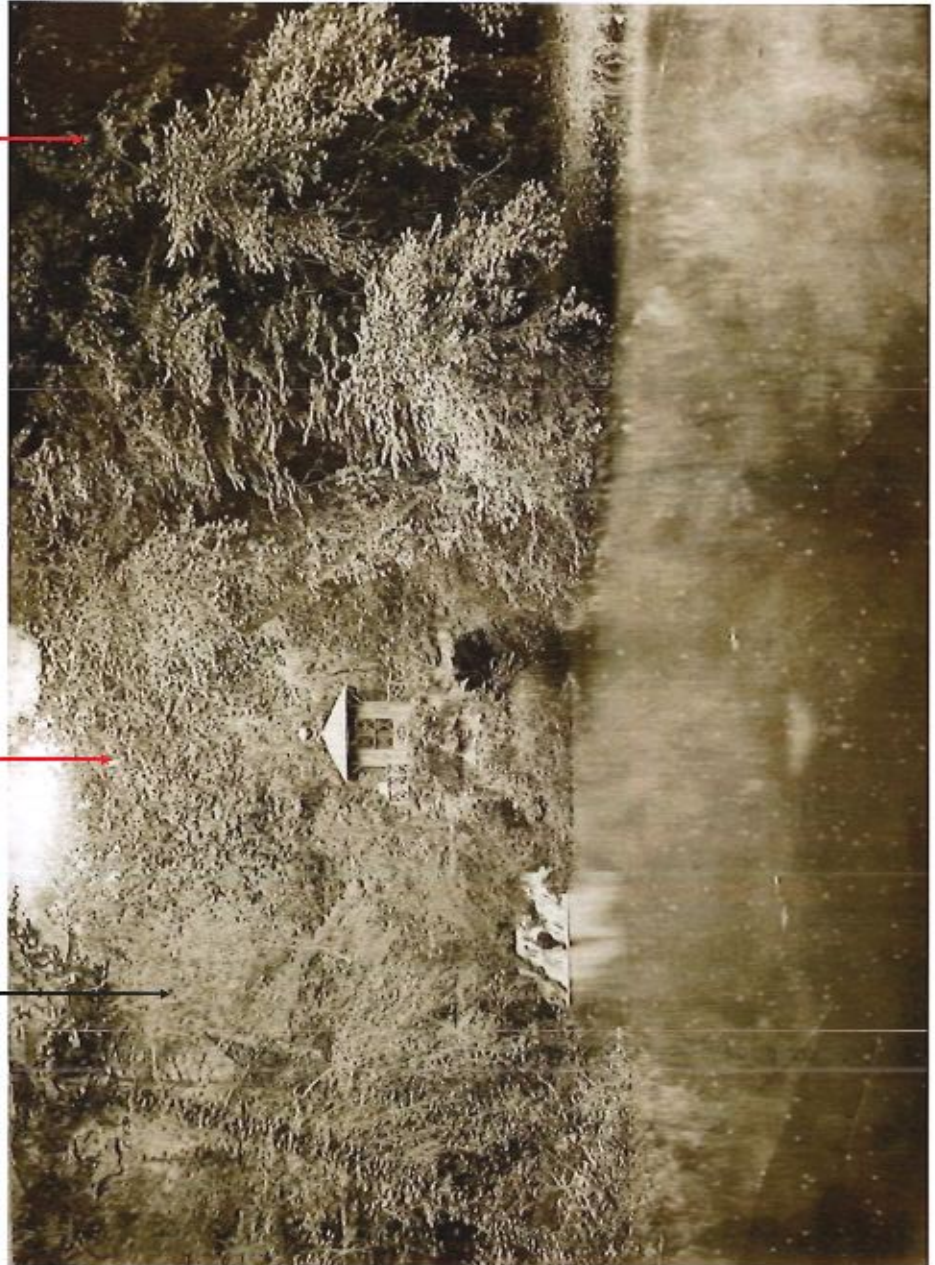
Feuillage de tilleul

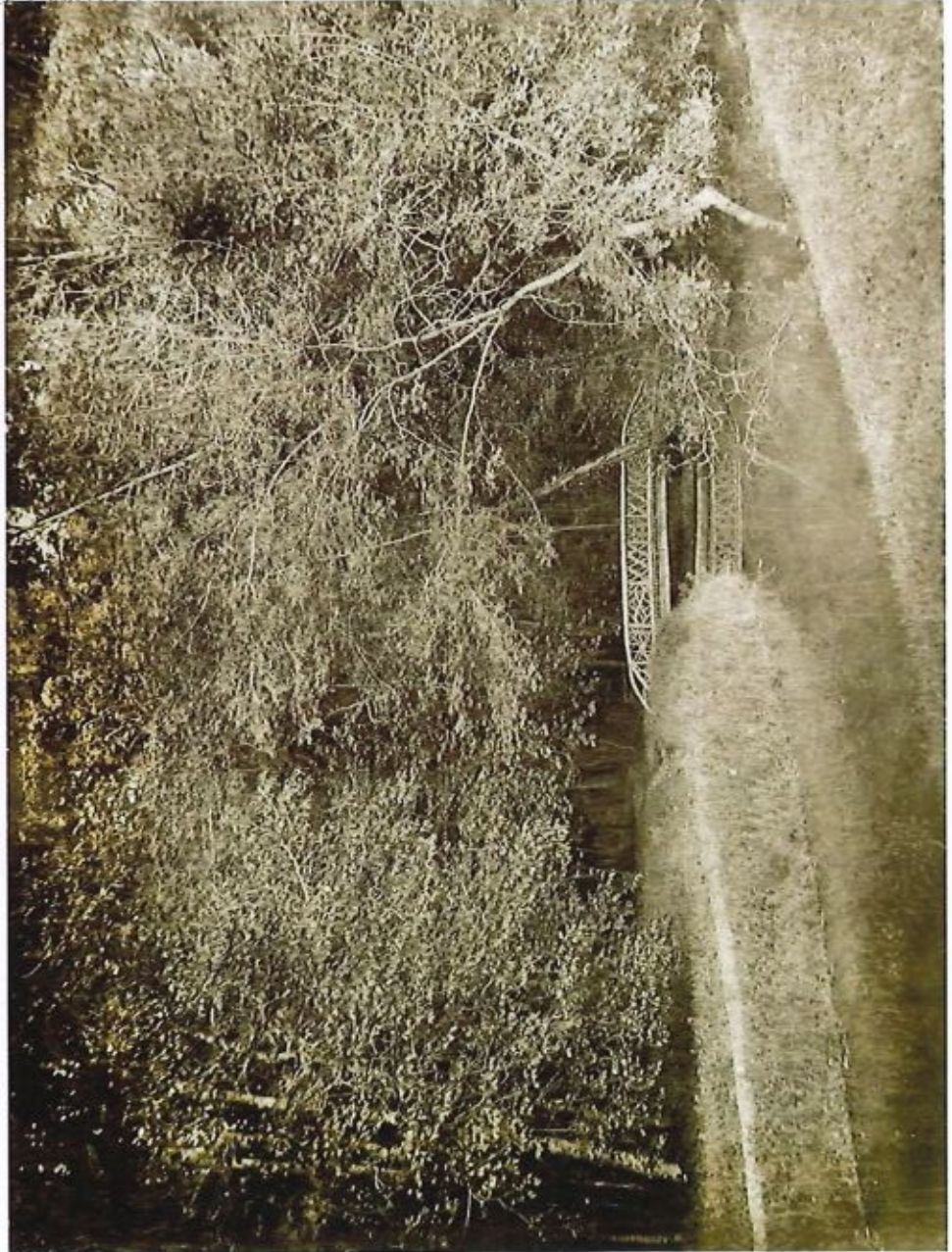
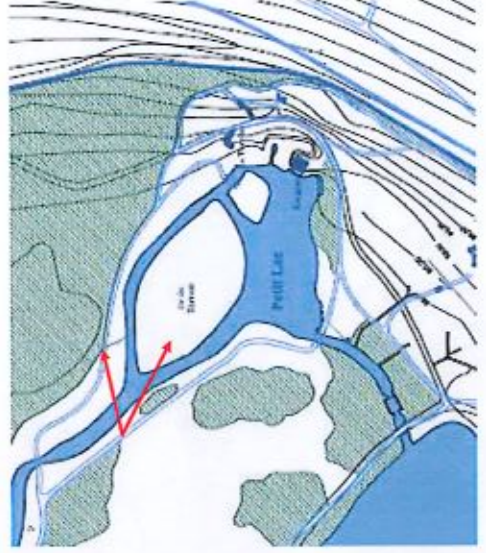
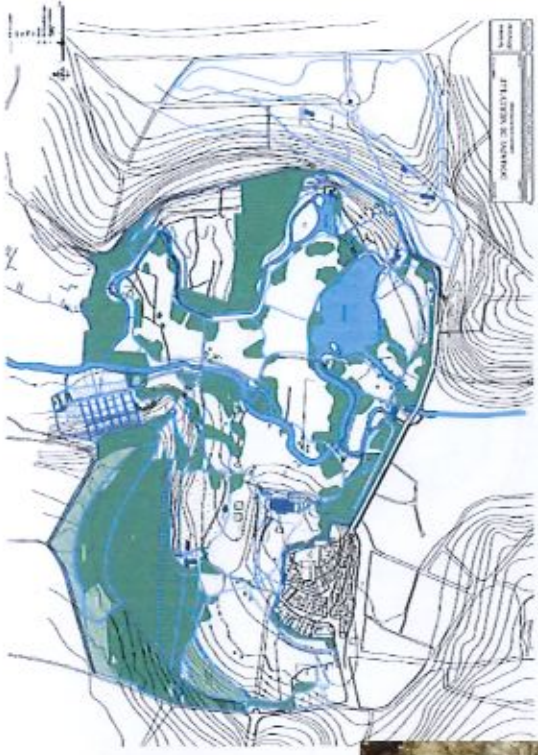


Feuillage de Peuplier blanc?

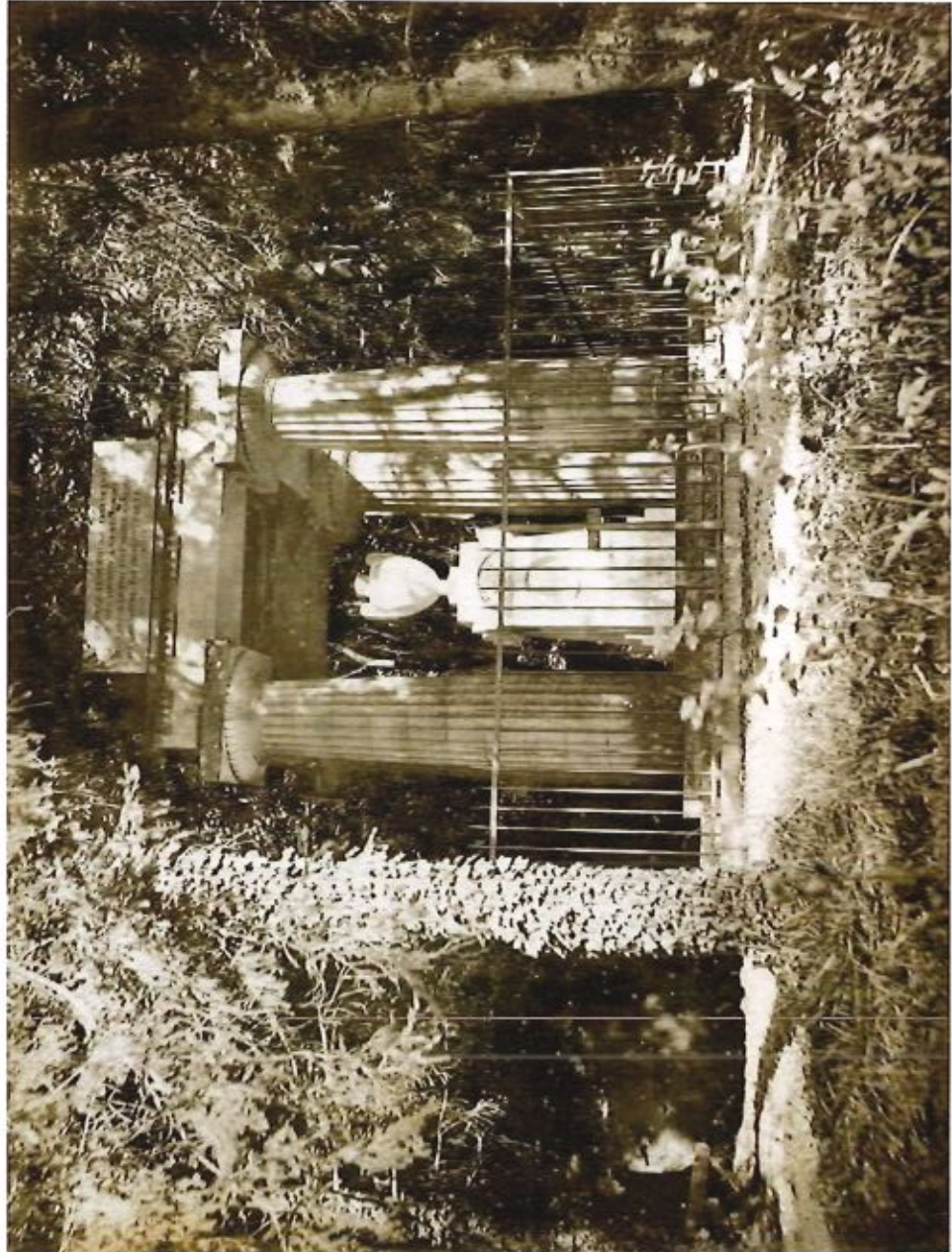
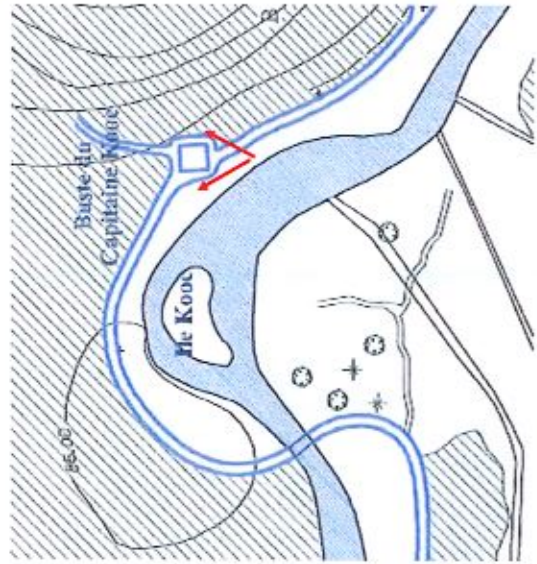
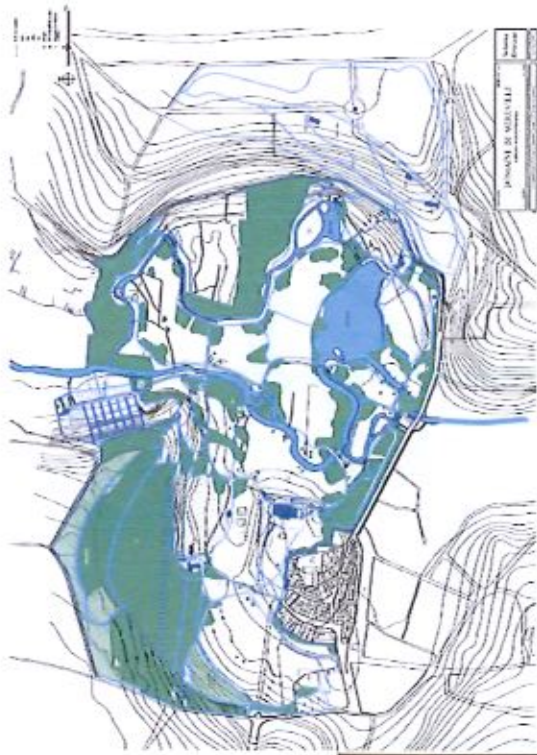


Absence du pont en 1874



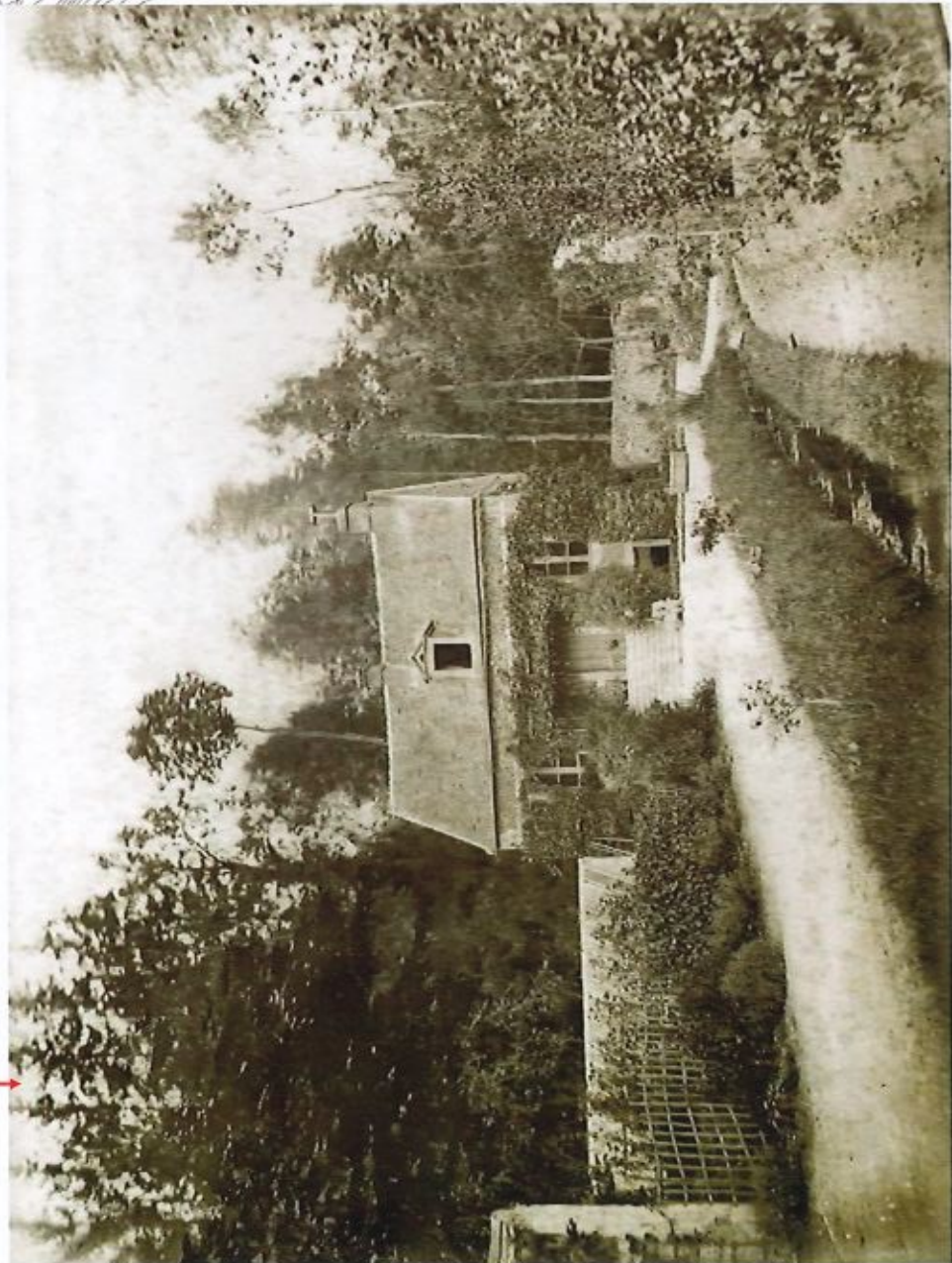


Petit pont de l'île du vieux temple

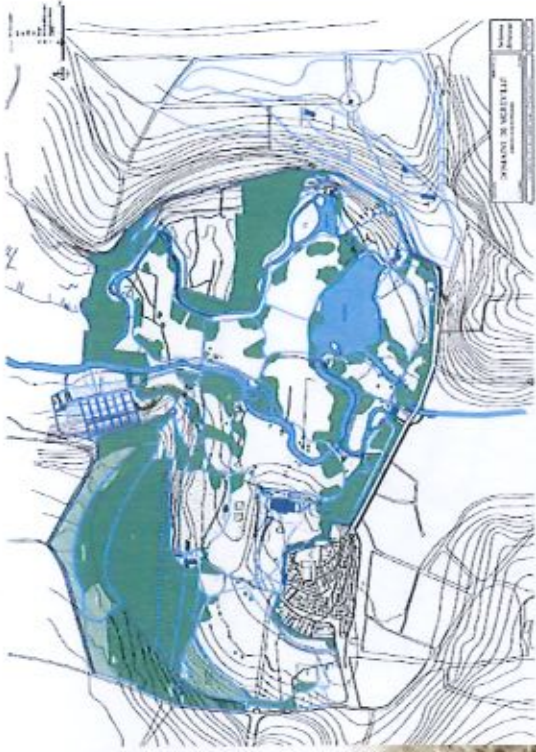
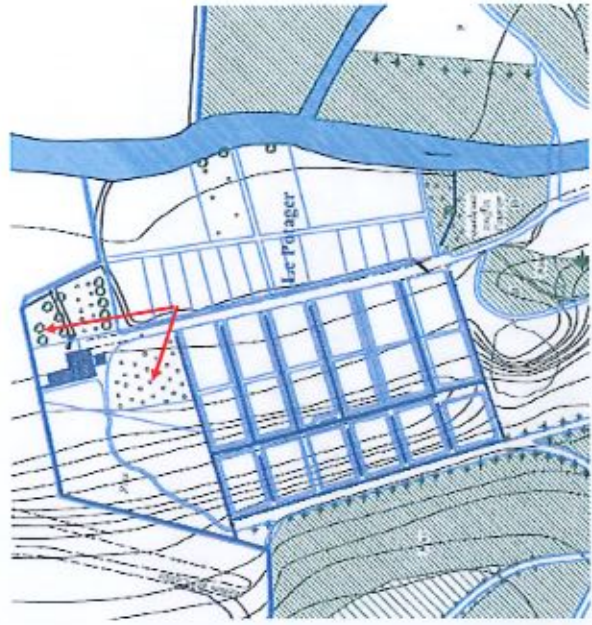


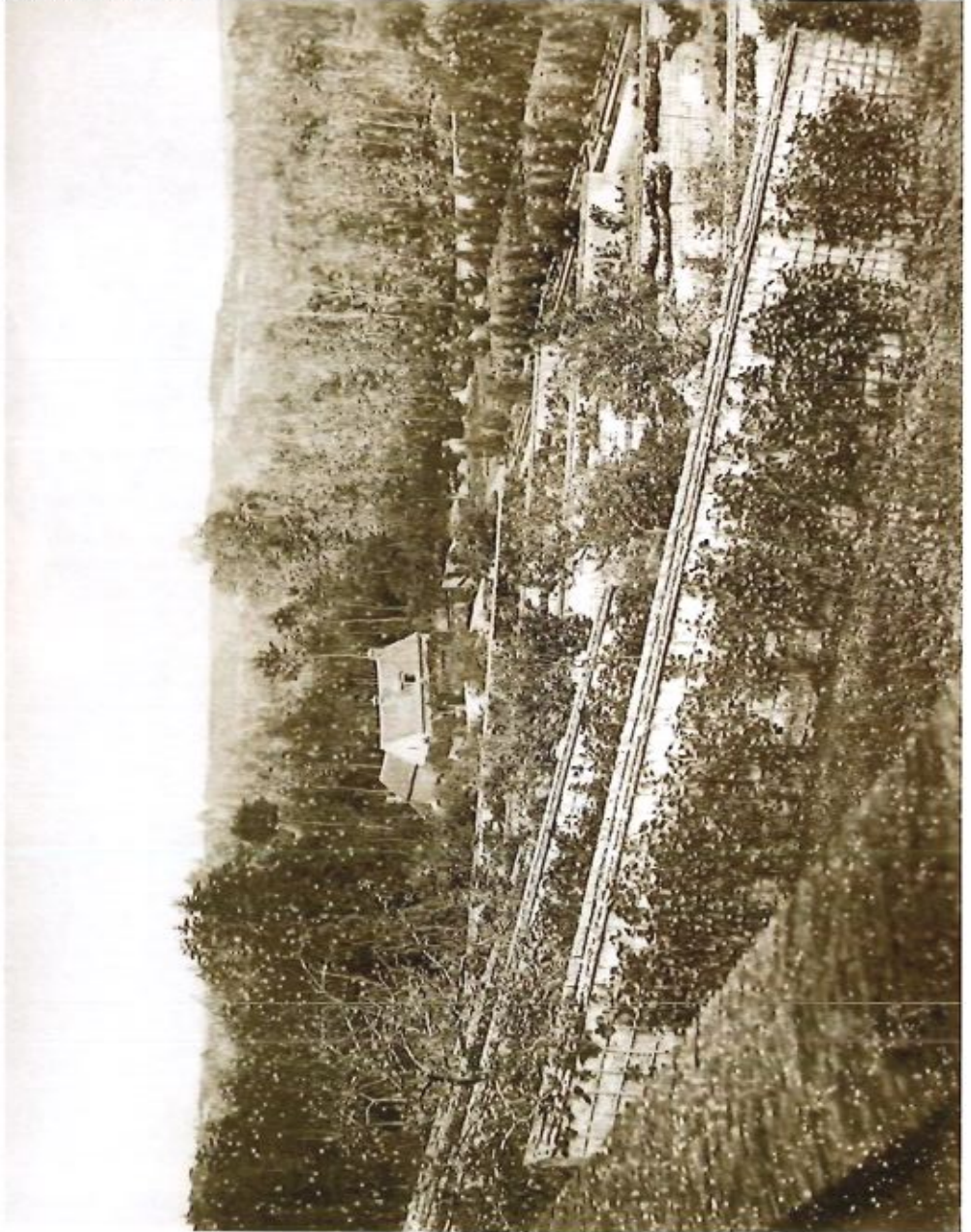
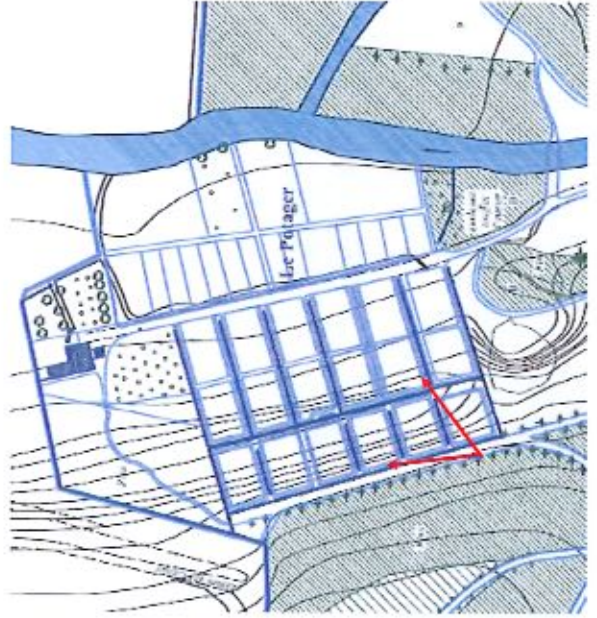
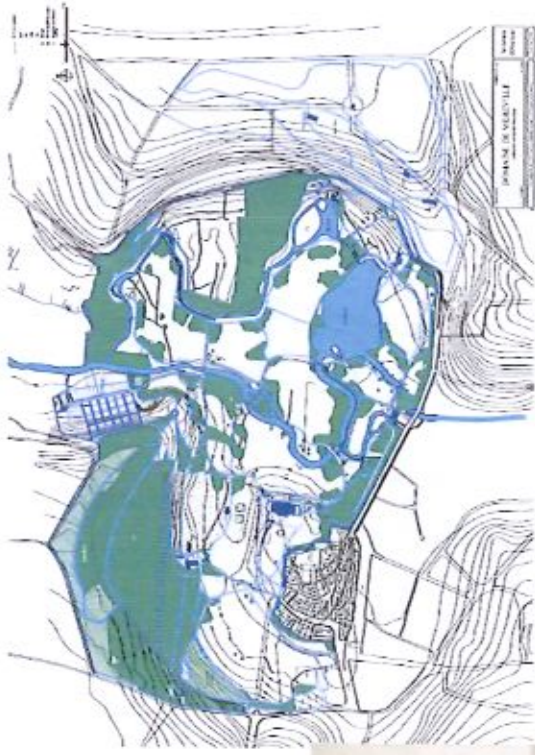
Monument de Kocck

Conifères



Maison du jarcinier





Ensemble du potager vu de la Grande terrasse

Analyse des clichés HEDDLE

Le lecteur se reportera aux planches de repérage des clichés en annexe (les numéros de planche correspondent aux numéros des clichés).

Cliché N°1 :

Le premier cliché concerne les communs dits Tournebride, qui ont disparus pour laisser place à une maison de retraite, lors de la vente à la commune de Méréville de cette partie du jardin.

Cliché N°2 : Vue du parc prise de la grille d'entrée

Cette vue est prise à proximité de la grille du Bourg. Nous y voyons la pelouse de l'arrivée, un bouquet de jeunes arbres en cépée et l'allée en direction de la Ferme suisse avec un bosquet d'arbres tiges. Il ne s'y trouve pas de massifs arbustifs.

Cliché N°3 : Les ormes, les deux amis vus de la pelouse du couchant

Cette vue est prise depuis l'allée menant au château en direction de la pelouse de l'arrivée. Nous y discernons au centre d'imposants sujets, des ormes suivant la légende de la photographie. En second plan à gauche se trouve un bosquet d'arbres très dense mais toujours sans arbustes. La vue passe sous ces arbres.

Cliché N°4 : La basse-cour des vaches

Il s'agit du groupe de bâtiments appelé la Vacherie de nos jours. Nous distinguons en second plan des silhouettes de conifères.

Cliché N°5 : Le pigeonnier vu du verger

A droite du cliché, sous la frondaison d'un arbre qui semble être un conifère (épicéa ?), se trouve l'orangerie qui existe donc en 1874. L'arrière du pigeonnier est occupé par les flèches de conifères en association avec d'autres arbres.

Cliché N°6 : Le pigeonnier et la grande sapinière vue de la terrasse nord

La photographie est prise de la terrasse nord du château. Le Pavillon de la pompe est totalement masqué par des épicéas et un ou deux peupliers noirs d'Italie. L'orangerie est partiellement masquée par de grands arbres sur sa rive Est. Le coteau suisse est planté de conifères.

Cliché N°7 : Le château terrasse nord et cuisines

L'horloge est en place et de faux bossages sont peints sur la façade du château. Le massif d'arbustes (lilas) qui bloque la terrasse nord et dissimule les emmarchements est planté. En haut de l'allée face au château, nous reconnaissons des rosiers tiges et un grand banc à lattes.

Cliché N°8 : Le parc vu du perron au couchant

Au premier plan se trouve un massif de rosiers tiges chétifs et au centre du cliché trois ailantes imposants. A leur droite, nous identifions les ormes du cliché N°3. La vue s'enfonce très loin sur la pelouse de l'arrivée qui est cadrée par les silhouettes de trois peupliers d'Italie.

Cliché N°9 : Le château vu de la plaine du méridien

Les dispositions sont à peu près identiques à celles d'aujourd'hui. Au centre du cliché, nous devinons un cadran solaire (le méridien ?). La colonne Trajane a servi au calcul du méridien de Paris qui passe plus à l'Est de la commune.

Cliché N°10 : Vu du grand massif du bassin Maurice prise du verger

La photographie nous montre que la vue était totalement bloquée par de la végétation au pied des

grands platanes.

Cliché N°11 : *Le château et ses communs vus du bûcher*

Nous distinguons à droite du cliché le Pavillon de la pompe, dominé par les silhouettes de deux peupliers noirs d'Italie et de conifères (épicéas) en second plan. L'allée est au nord du Pavillon de la pompe et non au sud comme l'indique le cadastre de 1831. Au-dessus des communs, nous remarquons les silhouettes des peupliers de l'ancien mail du village. La Grotte sans Nom est totalement dissimulée par la végétation.

Cliché N°12 : *Vue du grand saule et de la fontaine Maurice prise du Pont des boules d'or*

Le bouquet d'arbres entourant la fontaine existe encore partiellement aujourd'hui. Toutefois, de nombreux arbres sont morts ou ont basculé lors des dernières tempêtes. Nous notons que la vue ne passe pas sous les platanes en arrière-plan.

Cliché N°13 : *Le château au levant vu du bas des rochers*

Les rochers sont totalement invisibles sous la masse des arbustes qui y ont prospéré.

Cliché N°14 : *Le château vu du pont des boules d'or*

La photographie est prise depuis l'allée menant à l'Île Nathalie. Les rochers sont totalement invisibles. Nous distinguons quelques jeunes arbres isolés et au centre du cliché, un bosquet qui semble plus dense sur la droite.

Cliché N°15 : *Le Pont des boules d'or*

De nos jours, ce pont a été remplacé par un pont en fonte. On remarque que le couvert végétal est assez dense et les ombres très noires. La souche du platane au débouché du pont existe toujours et comporte des rejets. La Grande Prairie, visible en arrière-plan, est plantée d'arbres très fins sur tiges.

Cliché N°16 : *Le temple de Vénus vu de la grande pelouse de l'Est*

Le temple est à peine visible depuis la pelouse. Des conifères sont plantés de part et d'autre avec de grands feuillus. Une trouée sans arbres a été maintenue dans l'axe de la porte du Temple. Le cadrage du cliché ne permet pas de voir le Pont Ruiné.

Cliché N°17 : *Le temple de Vénus vu de la pelouse*

Cette vue ne nous apporte pas beaucoup d'information sur la végétation si ce n'est qu'elle semble comporter de grands feuillus à l'arrière du temple.

Cliché N°18 : *Partie du parc, vue depuis la terrasse Est*

Cette vue nous montre que la pelouse entre le Château et la Juine n'était pratiquement pas visible depuis la terrasse. L'ourlet de végétation plantée dans les rochers assure un premier plan assez compact. Une « trouée » en direction du pont cintré nous indique la position de bosquets d'arbres âgés au nord-ouest de l'Île Nathalie.

Cliché N°19 : *Parc rivière et lac, vus de la terrasse Est*

Cette vue sur la grande prairie en direction de la Colonne Trajane nous montre une Île Nathalie totalement plantée de grands arbres. Nous distinguons un saule pleureur sur la rive gauche de la Juine et, vraisemblablement, un conifère sur l'île. Le centre du cliché nous montre une grande prairie rase avec un dessin des allées très net et un bosquet. Le pont aux Boules d'Or est nettement visible et accompagné sur chaque rive d'un bouquet (on distingue des troncs). Il ne semble pas y avoir d'arbustes en sous étage. A droite du cliché, le bouquet d'arbres du Pont de Roches masque totalement celui-ci. Nous distinguons, en premier plan sur la rive gauche, des conifères et, en arrière-plan, deux peupliers d'Italie.

Cliché N°20 : Le Pont de roches coté du moulin du pont

Cette vue du Pont de Roches nous montre une scène qui n'est vraisemblablement plus entretenue depuis quelques années. Les roches ne sont pratiquement plus visibles et recouvertes de lierre, y compris celles qui forment l'arche du pont. A droite, nous remarquons le feuillage d'un marronnier et, à gauche, l'arbre en premier plan pourrait être un érable plane. Cet arbre n'existe plus de nos jours.

Cliché N°21 : Le moulin du pont vu du parc

Mise à part la disparition des étages de cette fabrique, les dispositions du paysage n'ont guère changé. A gauche, nous reconnaissons la frondaison d'un grand platane ; au centre, un érable plane au tronc droit recouvert de lierre et, à droite, un boisement assez dense sur la rive gauche du bras usinier, avec les feuilles d'un platane. Un platane est encore présent de nos jours sur l'île du moulin. La passerelle avec son garde-corps rustique a disparu. Le seuil du Moulin comportait trois marches qui n'existent plus de nos jours.

Cliché N°22 : La colonne rostrale vue du bord du lac

En 1874 la Colonne Rostrale accuse une gîte certaine. Elle se détache sur une frondaison de grands arbres en second plan. Le Pont aux Boules d'Or est nettement visible. La vue sur la prairie apparaît sous les frondaisons par transparence, ce qui indique qu'il ne se trouve pas de végétation arbustive en sous étage. On distingue les silhouettes de deux conifères sur la pointe nord de l'île. A gauche, sur la rive droite de la Juine, à la naissance du Grand Lac, nous remarquons le tronc incliné d'un platane. De nos jours, sur cette rive, on retrouve 3 souches de platanes avec des rejets et les souches de deux platanes sur l'île, dont une avec des rejets.

Cliché N°23 : Le lac et son embarcadère

Il n'est pas très aisé de replacer cette vue prise depuis la berge sud et qui nous montre le Grand Lac avec de grands arbres à proximité de sa berge. Celle-ci n'est pas plantée de végétation de bords de rive. Au centre du cliché, nous distinguons sous le feuillage d'un saule un garde-corps qui pourrait être celui de l'embarcadère. En second plan, apparaissent les houppiers de grands arbres dont un platane. Il existe encore de nos jours un grand platane sur une avancée de la berge nord du Grand Lac.

Cliché N°24 : Le lac vue prise du midi

Il s'agit du même sujet que sur la vue N°23, prise sous un autre angle un peu plus à l'ouest depuis la rive sud. Nous remarquons un cabanon sous un platane puis, sous le feuillage d'un saule, un garde-corps ; en second plan, les troncs et le feuillage de deux grands trembles légèrement inclinés. A droite du cliché se trouve le Pont du Lac.

Cliché N°25 : Le lac côté du pont des écluses

Cette vue nous montre que le pont et les écluses se trouvaient dans un environnement boisé comme indiqué sur le cadastre de 1831. Comme sur les vues précédentes, il ne se trouve pas de végétation arbustive entre l'allée, le pont et les berges.

Cliché N°26 : Vue du colombier octogone

Cette vue est prise de la pelouse au sud du grand lac. Nous remarquons le feuillage d'un platane dans le boisement à gauche du Colombier. Les vestiges de cette fabrique, se sont effondrés au début de l'été 2019.

Cliché N°27 : Laiterie Trianon vue du lac

La végétation est très dense et très proche tout autour de cette fabrique. La berge sud du lac est plantée de jeunes arbres noyés sous le lierre.

Cliché N°28 : Cascade et kiosque du petit lac

La végétation est très dense et semble formée de feuillus. La cascade fonctionne, le Pavillon Rustique

est entouré d'un garde-corps. La passerelle vertigineuse n'existe plus en 1874.

Cliché N°29 : Petit pont de l'île du vieux temple

La végétation est très dense et semble faite de feuillus. Le bras de la Rivière Anglaise passe dans un véritable « tunnel végétal ». Le pont n'existe plus ; il a été remplacé lors de l'exploitation de la peupleraie par un pont en traverses de chemin de fer.

Cliché N°30 : Monument de Cook

Le monument est noyé dans la végétation. Des conifères apparaissent au premier plan, ainsi que sur la droite du monument.

Cliché N°31 : Maison du jardinier

La maison était ornée d'une treille. En arrière-plan, on distingue le mur d'enceinte du parc. Les arbres ont été émondés. A gauche, sur le premier mur, nous distinguons des treillages. Entre ce mur et la maison, se trouve un carré de cultures protégé par une clôture et ce qui semble être une serre adossée. Le petit canal est en eau et des arbustes sur tiges sont plantés sur la rive herbeuse.

Cliché N°32 : Ensemble du potager vu de la grande terrasse

Sur cette vue, nous remarquons que le mur de clôture contournait la Maison du Jardinier et s'étirait jusqu'à la Juine. Tous les murs sont accompagnés de treillages avec des vignes ou des arbres en espalier. Les carrés « maraichers » sont situés dans la partie basse du potager, entre le canal et la Juine.

Les photographies N°33 à N°40 représentent les salons du Château, les fabriques du Petit Parc ou le Bois de Boulogne.

Annexe 8 :
Peuplomanie, N. Gouiric, Polia n° 10, 2018

n° 10

automne 2008

Territorialités et pores à l'âge classique : pour une approche critique de la notion de territoire

L'*peuplomanie* dans les jardins de la seconde moitié du XVIII^e siècle en France : propos inspirés par les peupliers de Méréville

Paysage du Grand Tour et imaginaire des jardins : Pierre-Adrien Pâris « jardinier »

Les jardins des résidences du Prince-Évêque François-Charles de Velbruck à travers le « répertoire » de ses biens dressé en 1784 et d'autres documents d'archives

